

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 14 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jacques TENE.

Procurations : Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Madame Isabelle GESTA à Monsieur Philippe CADOR, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Patrick LASSEUBE.

Absents : Monsieur Damien CAZALOT (excusé), Madame Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA.

Madame Carole GAUDEZ est élue secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Serge DEUILHE, Maire, expose que suite à la démission de Madame Audrey PIGOZZO de son mandat de Conseillère Municipale de SAINT-LYS par lettre du 07 octobre 2019, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, de procéder à l'installation de Monsieur Damien CAZALOT, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de cette installation.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, page 2, j'avais évoqué un delta et une augmentation de 42 %, avec une incidence de 20 000 euros sur les ATSEMS ; vous aviez dit que vous iriez chercher quelques informations, afin de clarifier ce point auprès du Muretain Agglo et que vous reviendriez vers nous pour donner une réponse précise. Est-ce qu'à ce jour, on a une réponse précise ou pas ?

Monsieur le Maire : non, toujours pas.

Monsieur Jacques TENE : d'accord, merci Monsieur le Maire.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

DELIBERATIONS

19 x 81 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget communal comme exposé ci-dessous :

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
011	Charges à caractère général	1 677 568,00	82 300,00	1 759 868,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	13 500,00	1 000,00	14 500,00
60611	Eau et assainissement	34 000,00		34 000,00
60612	Énergie - Électricité	296 000,00		296 000,00
60613	Chauffage urbain	96 000,00		96 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	2 000,00	5 000,00
60622	Carburants	30 000,00		30 000,00
60623	Alimentation	1 200,00	100,00	1 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	29 000,00		29 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 300,00	-2 000,00	13 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	129 000,00	69 700,00	198 700,00
60636	Vêtements de travail	14 600,00		14 600,00
6064	Fournitures administratives	16 300,00		16 300,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	13 700,00		13 700,00
6067	Fournitures scolaires	37 824,00		37 824,00
6068	Autres matières et fournitures	1 400,00	300,00	1 700,00
611	Contrats de prestations de services	69 200,00	3 400,00	72 600,00
6132	Locations immobilières	122 000,00		122 000,00
6135	Locations mobilières	28 300,00	25 200,00	53 500,00
61521	Terrains	23 000,00	4 000,00	27 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	53 500,00	-20 000,00	33 500,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	6 000,00		6 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	9 000,00	-3 000,00	6 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	183 100,00	-20 000,00	163 100,00
61524	Bois et forêts	20 000,00		20 000,00
61551	Matériel roulant	13 000,00	2 000,00	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 500,00	200,00	5 700,00
6156	Maintenance	101 100,00		101 100,00
6161	Assurance multirisques	16 000,00		16 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	16 500,00		16 500,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00		2 000,00
617	Etudes et recherches	20 300,00	9 600,00	29 900,00
6182	Documentation générale et technique	9 600,00	2 000,00	11 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 700,00		13 700,00
6188	Autres frais divers	100,00		100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00		2 000,00
6226	Honoraires	25 000,00	1 200,00	26 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00		13 000,00
6231	Annonces et insertions	11 600,00		11 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	31 550,00	3 500,00	35 050,00
6233	Foires et expositions	9 000,00	500,00	9 500,00
6236	Catalogues et imprimés	17 600,00	200,00	17 800,00

6247	Transports collectifs	16 994,00		16 994,00
6256	Missions	3 600,00		3 600,00
6257	Réceptions	900,00		900,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	1 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	22 800,00	400,00	23 200,00
627	Services bancaires et assimilés		1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	6 900,00		6 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 100,00		17 100,00
62876	A un GFP de rattachement	6 000,00		6 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 800,00		3 800,00
63512	Taxes foncières	33 000,00		33 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00		2 000,00
012 Charges de personnel		3 178 000,00	0,00	3 178 000,00
6331	Versement de transport	35 000,00		35 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00		8 000,00
6336	Cotisations au CNFPT et Centres de gestion	35 000,00		35 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 000,00		4 000,00
64111	Rémunération principale	1 480 000,00		1 480 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	45 000,00		45 000,00
64118	Autres indemnités	337 000,00		337 000,00
64131	Rémunérations	251 000,00		251 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00		20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	320 000,00		320 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	481 000,00		481 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 000,00		11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 000,00		110 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 500,00		5 500,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	16 000,00		16 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 500,00		6 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00		5 000,00
6488	Autres charges	8 000,00		8 000,00
014 Atténuations de produits		778 000,00	0,00	778 000,00
7391171	Dégrèv. Taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteur	2 000,00		2 000,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	10 000,00		10 000,00
739211	Attribution de compensation	761 000,00		761 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 000,00		5 000,00
65 Autres charges de gestion courante		898 800,00	0,00	898 800,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	1 000,00		1 000,00
6531	Indemnités	91 000,00		91 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00		5 000,00
6535	Formation	1 500,00		1 500,00
6541	Créances admises en non valeur	2 100,00	200,00	2 300,00
6542	Créances éteintes	0,00		0,00
6553	Service d'incendie	141 000,00	-200,00	140 800,00
65541	Contributions au fds de compensation des charges territoriales	66 000,00		66 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	150,00		150,00
657362	CCAS	280 000,00		280 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	311 000,00		311 000,00
65888	Autres	50,00		50,00

66 Charges financières		237 000,00	0,00	237 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	245 000,00		245 000,00
661121	Intérêts - ICNE de l'exercice	85 000,00		85 000,00
661122	Intérêts - ICNE de l'exercice de N-1	-93 000,00		-93 000,00
67 Charges exceptionnelles		18 000,00	9 800,00	27 800,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 000,00		9 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	2 000,00	9 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	7 800,00	9 800,00
022 Dépenses imprévues		20 001,49		20 001,49
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 807 369,49	92 100,00	6 899 469,49
023 Virement à la section d'investissement		4 197 850,00	-46 500,00	4 151 350,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		308 200,00	0,00	308 200,00
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	308 200,00		308 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 506 050,00	-46 500,00	4 459 550,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 506 050,00	-46 500,00	4 459 550,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 313 419,49	45 600,00	11 359 019,49

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
013 Atténuations de charges		79 000,00	0,00	79 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	79 000,00		79 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		176 700,00	100,00	176 800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 100,00		2 100,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	22 000,00		22 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	3 500,00		3 500,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	100,00	100,00
70688	Autres prestations de services	10 400,00		10 400,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	65 500,00		65 500,00
70846	Au GFP de rattachement	600,00		600,00
70876	Par le GFP de rattachement	64 000,00		64 000,00
70878	par d'autres redevables	8 600,00		8 600,00
73 Impôts et taxes		4 471 000,00	11 000,00	4 482 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 119 000,00		4 119 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	11 000,00	11 000,00
7336	Droits de place	15 000,00		15 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	337 000,00		337 000,00
74 Dotations, subventions et participations		2 412 600,00	21 600,00	2 434 200,00
7411	Dotations forfaitaire	989 000,00	2 000,00	991 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	836 000,00	31 000,00	867 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	293 000,00	-8 800,00	284 200,00
744	FCTVA	9 000,00		9 000,00
74718	Autres	7 500,00	-2 600,00	4 900,00
7473	Départements	3 600,00		3 600,00
74748	Autres communes	85 000,00		85 000,00
7478	Autres organismes	21 400,00		21 400,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	100,00		100,00
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes fon	11 000,00		11 000,00
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hab	131 000,00		131 000,00
748388	Autres	2 000,00		2 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 000,00		24 000,00
75 Autres produits de gestion courante		236 000,00	-6 900,00	229 100,00
752	Revenus des immeubles	236 000,00	-7 000,00	229 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		100,00	100,00
76 Produits financiers		100,00	0,00	100,00
761	Produits de participations	100,00		100,00
77 Produits exceptionnels		162 000,00	19 800,00	181 800,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	100,00	100,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	137 000,00		137 000,00
773	Mandats annulés (exerc. Antérieurs)	0,00	700,00	700,00
775	Produit des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00	19 000,00	44 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 537 400,00	45 600,00	7 583 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 000,00	0,00	6 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au	6 000,00		6 000,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 000,00	0,00	6 000,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 770 019,49		3 770 019,49
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 313 419,49	45 600,00	11 359 019,49

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section d'investissement - Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
106	Acquisitions foncières	373 000,00	0,00	373 000,00
2111	Terrains nus	52 000,00		52 000,00
2112	Terrains de voirie	45 500,00	-1 000,00	44 500,00
2115	Terrains bâtis	275 500,00	1 000,00	276 500,00
123	Services techniques	257 550,00	152 450,00	410 000,00
21318	Autres bâtiments publics	24 050,00	-14 050,00	10 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des cons	0,00	160 000,00	160 000,00
2138	Autres constructions	11 300,00		11 300,00
21538	Autres réseaux	50 000,00		50 000,00
2184	Mobilier		4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	122 200,00	2 500,00	124 700,00
2313	Constructions	50 000,00		50 000,00
129	PRAC	2 082 297,47	0,00	2 082 297,47
21318	Autres bâtiments publics	2 082 297,47		2 082 297,47
136	Mairie	33 200,00	1 000,00	34 200,00
21311	Hôtel de ville	10 700,00		10 700,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00		4 000,00
2184	Mobilier	7 500,00	1 000,00	8 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 000,00		11 000,00
141	Police municipale et cimetières	20 600,00	-3 100,00	17 500,00
21316	Équipements du cimetière	14 000,00		14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 600,00	-3 100,00	3 500,00
144	Administration droit des sols	1 000,00	1 000,00	2 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000,00	1 000,00	2 000,00
145	Bâtiments communaux travaux	160 700,00	-119 200,00	41 500,00
21318	Autres bâtiments publics	20 200,00	-14 200,00	6 000,00
2132	Immeuble de rapport	21 000,00	-9 000,00	12 000,00
2138	Autres constructions	114 000,00	-96 000,00	18 000,00
2184	Mobilier	1 500,00		1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00		4 000,00
146	Aménagements urbains	75 850,00	7 000,00	82 850,00
21538	Autres réseaux	50 000,00	5 000,00	55 000,00
2184	Mobilier	4 800,00		4 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 050,00	2 000,00	23 050,00
147	Aménagement de l'Escalys	240 000,00	-90 000,00	150 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des cons	90 000,00	-90 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00		50 000,00
2184	Mobilier	50 000,00		50 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
148	Travaux salle Gravette	0,00	72 000,00	72 000,00
2138	Autres constructions	0,00	72 000,00	72 000,00

21	Ecoles	210 500,00	200,00	210 700,00
21312	Bâtiments scolaires	204 000,00		204 000,00
2184	Mobilier	6 500,00	-400,00	6 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles		600,00	600,00
28	COSEC	141 000,00	100 000,00	241 000,00
21318	Autres bâtiments publics	141 000,00	100 000,00	241 000,00
36	Achat matériel informatique	33 000,00	-3 000,00	30 000,00
2051	Concessions et droits similaires	13 000,00	-3 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	-8 700,00	11 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles		8 700,00	8 700,00
37	Eglise	240,00	0,00	240,00
2188	Autres immobilisations corporelles	240,00		240,00
38	Culture	13 300,00	1 000,00	14 300,00
2161	Œuvres et objets d'art	8 300,00	1 000,00	9 300,00
2184	Mobilier	5 000,00		5 000,00
46	Equipements sportifs	942 000,00	-8 000,00	934 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	38 000,00		38 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	9 000,00	9 000,00
2138	Autres constructions	871 000,00	-17 000,00	854 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 000,00		33 000,00
52	Urbanisme	63 720,00	20 000,00	83 720,00
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	63 720,00	-20 000,00	43 720,00
2031	Frais d'études		40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 647 957,47	131 350,00	4 779 307,47
16	Emprunts et dettes assimilés	508 000,00	2 000,00	510 000,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00		500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 000,00	2 000,00
16873	Départements	8 000,00		8 000,00
020	Dépenses imprévues	30 000,54		30 000,54
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 185 958,01	133 350,00	5 319 308,01
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 000,00	0,00	6 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	500,00		500,00
13912	Régions	500,00		500,00
13913	Départements	5 000,00		5 000,00
041 Opérations patrimoniales		26 000,00	0,00	26 000,00
204113	Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	25 000,00		25 000,00
2112	Terrains de voirie	1 000,00		1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE d'INVESTISSEMENT		32 000,00	0,00	32 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		139 699,99		139 699,99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 357 658,00	133 350,00	5 491 008,00

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section d'investissement - Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
123	Services techniques	0,00	30 600,00	30 600,00
1321	Etat et établissements nationaux		1 600,00	1 600,00
1322	Régions		29 000,00	29 000,00
46	Equipements sportifs	0,00	1 048 000,00	1 048 000,00
1323	Départements		248 000,00	248 000,00
1641	Emprunts en euros		800 000,00	800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	334 200,00	130 000,00	464 200,00
10222	FCTVA	104 200,00		104 200,00
10226	Taxe d'aménagement	230 000,00		230 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	130 000,00	130 000,00
13	Subvention d'investissement	646 000,00	0,00	646 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	224 000,00		224 000,00
1322	Régions	59 000,00		59 000,00
1323	Départements	343 000,00		343 000,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	20 000,00		20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	200,00	200,00
2112	Terrains de voirie		200,00	200,00
024	Produits des cessions		60 000,00	60 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	980 200,00	1 270 800,00	2 251 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 197 850,00	-46 500,00	4 151 350,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 200,00	0,00	308 200,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	22 500,00		22 500,00
28031	Amortissements des frais d'études	8 800,00		8 800,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	19 500,00		19 500,00
28041513	GFP de rattachement - Projets d'infrastructures intérêt national	5 300,00		5 300,00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 000,00		2 000,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	100,00		100,00
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1 800,00		1 800,00
2804422	Subv nature privé - Bâtiments et installations	500,00		500,00
28051	Concessions et droits similaires	9 500,00		9 500,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 600,00		2 600,00
28132	Immeubles de rapport	138 700,00		138 700,00
28138	Autres constructions	400,00		400,00
28152	Installations de voirie	800,00		800,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	100,00		100,00
28182	Matériel de transport	7 900,00		7 900,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 600,00		15 600,00
28184	Mobilier	23 400,00		23 400,00
28188	Autres immobilisations corporelles	48 700,00		48 700,00
041	Opérations patrimoniales	26 000,00	0,00	26 000,00
1328	Autres	1 000,00		1 000,00
458207	Opération pour le compte de tiers PUP BATHE/ARAGON	11 000,00		11 000,00
458209	Aménagement paysager rond-point ZAC du Boutet	14 000,00		14 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 532 050,00	-46 500,00	4 485 550,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 512 250,00	1 224 300,00	6 736 550,00

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de la Ville telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : par rapport aux tribunes, on a été obligés de les raser pour un coût total de plus d'1 200 000 euros : je voudrais savoir si les modules qui nous ont été présentés, qui ont un coût d'environ 25 000 euros, viennent en plus et si c'est dû du fait que les tribunes aient été rasées ou il aurait fallu quand même ces modules ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : ces modules de toute façon auraient dû être mis en place, ce n'est pas lié au fait que l'on ait rasé en totalité les tribunes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'avais oublié de le demander lors de la Commission. Ok merci.

Monsieur Jacques TENE : vous venez de présenter la DM n°1, concernant la section de fonctionnement, effectivement de notre Commune et on ne peut que constater que par exemple sur les 011 charges à caractère général, de 2015 à 2019 cela a augmenté de 47 %. Je suis donc inquiet, puisque je pense que souvent, lors du Conseil Municipal, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes était soulevé et que là, on s'aperçoit que l'on est en explosion, puisqu'entre 2015 et aujourd'hui, je fais abstraction de 2016, puisque c'était même inférieur, compte-tenu du contexte particulier, il y a eu plus 563 355 euros d'augmentation du 011. Donc je suis relativement inquiet. C'est vrai que la présentation que vous nous faites, aujourd'hui, avec des choses qui sont un peu mélangées, puisque quand on fait une opération d'investissement, y compris la location des mobilhomes ou des sanitaires ou autres, cela doit être inclus dans le projet global, y compris le parking François Mitterrand en ce qui concerne l'Escalys. Là, vous diluez un petit peu, pour que l'enveloppe que vous avez plus ou moins déterminée, rentre dans les coûts en noyant le poisson dans les différents comptes du budget de la Commune, ce qui n'est pas une lecture transparente, lisible et honnête dans la présentation, telle qu'elle nous a été faite, même si c'était intéressant d'avoir le document tel que présenté par l'Adjoint au Maire chargé des finances ; mais je trouve qu'il y a quelques informations qui sont diluées et je trouve que cette présentation n'est pas suffisamment exhaustive et compréhensible, d'en rattacher aux opérations d'équipements et d'aménagements, telles que c'étaient dans les budgets initiaux.

Monsieur le Maire : j'ai bien noté vos propos Monsieur TENE. La première chose que j'aurais à vous dire, c'est que si vous aviez été présent à la Commission à laquelle vous avez été invité et où il n'y avait personne de votre groupe, on aurait pu échanger sur ces questions de clarté ou de compréhension que vous soulevez. Je vais terminer Monsieur TENE, car vous avez quand même eu des propos, qui ont le mérite d'obtenir une réponse. Vous avez donc été absent à la Commission et je ne me souviens pas d'avoir eu de mot d'excuse. Je vais revenir sur le parking de l'Escalys : effectivement, depuis un petit moment, on entend sur cette opération beaucoup de choses, c'est très dépensier, c'est un gouffre financier etc. ; nous avons toujours prôné la clarté et la rigueur budgétaire, donc à partir de là effectivement nous remettons les opérations, là où elles doivent être et ne pas les rattacher à une opération en particulier, pour ensuite pouvoir dire que l'on explose les budgets ou que l'on explose les coûts qui y sont associés. C'est vraiment notre démarche depuis le début, elle a toujours été claire et transparente. Nous continuerons avec les services et Monsieur PERY, qui suit les finances, à nous y attacher pour tous les sujets. Ensuite, vous craignez l'explosion des dépenses de fonctionnement, je vais laisser Monsieur PERY y répondre de manière technique et je vais y répondre de manière plus globale : aujourd'hui, nous avons un budget qui est suivi par le service financier et Monsieur PERY en charge des finances et l'ensemble des adjoints, dont je salue également le travail ce soir, qui est correct, qui n'appelle aucune inquiétude ; nous verrons dans les délibérations suivantes les partenaires financiers qui sont derrière nous, avec des indicateurs très bons : donc je ne pense pas que nous ayons à avoir des inquiétudes sur un budget qui aujourd'hui

m'apparait extrêmement sain. Monsieur PERY va apporter des précisions sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Denis PERY : au niveau des dépenses de fonctionnement, il y a le fait que nous faisons beaucoup appel aux agents des services techniques, donc automatiquement, cela gonfle les dépenses en 60632, les dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures comptables en fin d'année passent en investissement. Il y a aussi le fait aujourd'hui en lien avec les investissements de voirie, nous faisons aussi beaucoup appel au SDEHG, pour corréliser à la fois les travaux du SDEHG et les travaux de voirie, qui sont actuellement réalisés sur la Commune. Automatiquement, cela gonfle temporairement les dépenses, mais au final, la Commune fait des économies d'échelles et des économies à long terme. Au niveau de la cohérence pour la voirie, les dépenses de voirie sont imputées depuis toujours, en opération 123 services techniques, étant donné que les parkings qui seront réalisés au niveau de l'Escalys et au niveau de l'avenue François Mitterrand, sont une réalisation de voirie, nous avons voulu dans un souci de cohérence, le remettre en opération 123.

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, je n'ai pas à m'expliquer sur mon absence, on reçoit une multitude de courriels et vu que j'étais en déplacement, je n'avais pas forcément la possibilité de me connecter. Je pense que le débat se fait en Conseil Municipal, devant un public et que c'est un espace démocratique ; ce n'est pas en commission que l'on traite certains dossiers, certains problèmes ou questions. Voilà c'est tout. Juste pour votre information, en ce qui me concerne à partir d'aujourd'hui, comme ça cela vous évitera de faire des commentaires en Conseil Municipal, je n'assisterai plus aux Commissions ; vous pourrez m'inviter, mais je ne viendrai pas, car cela ne sert strictement à rien.

Monsieur le Maire : vous avez raison, on va sûrement les supprimer, je prends note de vos propos Monsieur TENE sur ces Commissions.

Monsieur Thierry ANDRAU : au sujet des Commissions, je tiens à vous préciser quand même que j'ai assisté à une Commission, où j'étais tout seul, avec l'employé des services techniques. Donc si vous voulez des leçons, regardez devant chez vous, c'est la première chose ! La deuxième chose, c'est que j'aimerais avoir quelques précisions sur l'article 617, concernant les 9 600 euros, étude et recherche pour les cabinets médicaux. Je ne crois pas que c'est le montant qui avait été annoncé en réunion publique et j'aimerais avoir des explications.

Monsieur le Maire : sur les Commissions, j'ai simplement souligné que vous étiez absent à la Commission Finances, parce que nous nous sommes fait attaquer plusieurs fois sur le fait qu'il n'y avait pas de Commission et quand elles y sont, vous ne venez pas. Je me suis donc juste permis de le souligner. Est-ce que c'était une Commission municipale ?

Monsieur Thierry ANDRAU : alors donc vous vous en foutez, c'est encore mieux, j'espère que ça sera noté.

Monsieur le Maire : était-ce une Commission municipale, que nous parlions bien des mêmes choses !

Monsieur Thierry ANDRAU : j'espère que le public va noter.

Monsieur le Maire : mais qu'il note, justement les débats démocratiques se font en Conseil Municipal. Ce que je peux dire c'est qu'il y a eu deux phases dans ce cabinet qui soutient la Maison de Santé : une première phase aux alentours de 8 000 euros et une autre aux alentours de 17 000 euros, pour un total de 25 000 euros ; à partir de là, la DM sert à ajuster le montant qui a été financé. Je préciserai que la deuxième phase a été là parce que la première a bien fonctionné.

Monsieur Thierry ANDRAU : ce n'est pas ce qui a été annoncé en réunion publique.

Monsieur le Maire : en réunion publique, nous avons lancé la première phase à 8 000 euros.

Monsieur Thierry ANDRAU : la première phase, oui vous l'aviez annoncée, mais pas le reste, vous l'aviez bien gardé.

Monsieur le Maire : je vais m'excuser, effectivement, de mettre en place des choses qui fonctionnent, mais ce n'est pas de me garder d'annoncer quelque chose ou pas ; nous avons annoncé une première phase qui était avec le cabinet ACA-MSP, si la phase arrivait au bout, nous verrions comment nous donnerions suite à la deuxième phase ; il y a eu ensuite des négociations avec le cabinet ; je n'aime pas annoncer des choses, que je ne maîtrise pas en amont, donc vous voyez que je suis complètement transparent dans ce que je dis.

Monsieur Thierry ANDRAU : mais pourquoi vous ne l'avez pas annoncé au public, c'est tout.

Monsieur le Maire : parce que je n'avais pas les éléments et qu'ensuite on me reproche de les annoncer.

Monsieur Thierry ANDRAU : vous n'aviez pas les éléments ?

Monsieur le Maire : non, on avait dit « on fait une première phase pour un projet qui se construit et si ça marche nous envisagerons avec vous la deuxième phase ». C'est ce qui a été fait, il y a des devis qui ont été fournis, il n'y a aucune volonté de cacher quelconques chiffres, 8 000 euros pour la première phase, 17 000 euros pour la seconde, financés par la Municipalité de Saint-Lys, qui accompagne ce projet, c'est tout. Cette DM concerne une décision sur les montants du budget, tout simplement. Je ne comprends pas votre énervement.

Monsieur Thierry ANDRAU : je ne suis pas énervé.

Monsieur le Maire : on ne le dirait pas.

Monsieur Jacques TENE : dans la présentation, je ne crois pas que vous ayez présenté le 61521 sur les terrains, il y a une augmentation de 4 000 euros, on passe de 23 à 27 000 euros, qu'est-ce que l'on a fait avec, s'il vous plaît ?

Monsieur Denis PERY : c'est le nouveau marché de tonte, qui a été réévalué, avec un coût sur la période d'août à décembre de 18 000 euros pour la Commune.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur la Maison de Santé, puisque l'on était sur ce sujet, juste une précision Monsieur le Maire : à l'occasion de la réunion publique, vous vous étiez engagé à réunir de nouveau les professionnels de santé et le public, dès la fin de la première phase. Or, cette réunion n'a jamais eu lieu. C'est un constat. Revenons sur le sujet de la DM : je voudrais savoir, car ce qui est intéressant, ce sont toutes les dotations de l'Etat et nous n'avions pas les montants exacts, il y a eu des réajustements à la hausse. Moi ce qui m'intéresserait, c'est de savoir où en est-on par rapport à l'année 2019 et celle N-1 : est-ce que l'on a été pénalisé ? On pleure toujours, il manque des recettes, est-ce que c'est vrai ou est-ce que l'on en a un peu plus ou est-on à égalité par rapport à l'année N-1 ? J'aimerais avoir ce renseignement assez rapidement. Sur le parking de l'Escalys, on déplace les sommes j'ai bien compris, mais on fait le parking, d'ailleurs Monsieur le Maire, vous n'aviez pas prévu au départ du projet tel que vous nous l'aviez présenté ; c'est une bonne chose que vous le rajoutiez, je me trompe ?

Monsieur le Maire : oui absolument.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reprendrai les comptes-rendus, parce que vous l'avez rajouté après...

Monsieur le Maire : non.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ce qui est une bonne chose...

Monsieur le Maire : non, mais ce n'est pas grave, on rectifiera, il n'y a pas de souci Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors soyons quand même d'accord sur un chiffre, les 90 000 euros annoncés c'est le prix du parking, oui ou non ? Après c'est un détail, il y a eu d'autres dépenses, repas de jumelage et aménagement : concernant la dépense du repas, ok, je n'ai pas souvenir que le Conseil Municipal ait été invité au repas ; la dépense a été prise en compte par le budget

communal, je ne le conteste pas, je n'ai pas reçu d'invitation au repas. Peut-être c'est autre chose mais je veux avoir un éclaircissement là-dessus. Merci.

Monsieur Denis PERY : au niveau du coût du parking, le coût aujourd'hui est estimé à 160 000 euros.

Madame Céline BRUNIERA : le coût effectivement annoncé par Monsieur PERY concerne les deux aménagements de parkings : le parking des martyrs qui est en haut et le parking François Mitterrand qui est en bas. Ensuite pour répondre à votre question, il a toujours été dit que l'aménagement des parkings serait nécessaire, mais qu'il n'était pas compris dans les budgets annoncés sur les travaux de réhabilitation. Vous pouvez effectivement ressortir les comptes-rendus, la réponse a été constante. D'ailleurs les travaux sont cadrés par un marché public avec programme et maîtrise d'œuvre qui est signé depuis 2015 par Monsieur TENE, donc je pense qu'il en connaît parfaitement le contenu et qu'il peut vous confirmer que les parkings n'étaient pas compris dans le montant des travaux. Par contre, effectivement, ces aménagements étaient nécessaires mais n'étaient pas compris dans les 2 millions de travaux, c'est impossible.

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE vous savez on peut rajouter aussi je ne sais quels travaux, on peut tous les rajouter à l'Escalys, si vous souhaitez communiquer sur effectivement les montants globaux de l'opération en disant que c'est un gouffre financier, alors oui on peut tout à fait y arriver, soyons transparents. Pourquoi vous le prenez mal ? Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit, j'ai dit on pourrait rattacher ce parking à cette opération et dire que cela devient un gouffre financier...

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est ce que vous dites maintenant à l'instant T.

Monsieur le Maire : absolument bien sûr et je l'assume complètement, pas d'inquiétude, donc remettons les opérations là où elles doivent être mises, en clarté, en transparence, pour des équipements qui viennent pour nos habitants.

Madame Céline BRUNIERA : ces aménagements ne sont pas propres à l'Escalys, ces deux parkings ne sont pas dédiés à l'usage exclusif de l'Escalys.

Monsieur le Maire : ce sont des parkings qui servent au marché de plein vent, qui servent lors de manifestations et qui existaient avant la rénovation du bâtiment.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je tiens à remercier Madame BRUNIERA car j'ai appris quelque chose ce soir : on allait revenir visiblement sur le parking des martyrs, non je ne le savais pas je l'ai appris ; quoique vous en dites à chaque fois on rajoute quelque chose, le parking en bas n'était pas prévu ; c'est vrai et je rejoins Monsieur TENE qu'il faut quand même une vision globale des projets. De même je vais revenir sur les tribunes, puisque cela a un coût par rapport au coût initial de 800 000 euros, il y a 400 000 euros en plus, puisque l'on arrive à 1 200 000 euros. Je suis quand même surpris, vous dites que vous ne le saviez pas, certes, mais il y a eu quand même plusieurs études de faite et on s'est trouvé devant un problème et vous nous avez étonné à tous et au Conseil Municipal aussi, c'est le fait de trouver de l'amiante alors que des études ont été faites ; il y a quand même un problème c'est à dire qu'au dernier moment, on trouve ça. Je ne sais pas, mais comment on ne s'est pas aperçu que dans les tribunes, qui datent d'une certaine époque, il y avait eu de l'amiante et que l'on en n'est pas trouvé dans le sol. Ce qui avait dû se passer c'est que l'on avait dû mettre des tôles dans la terre, mais cela se faisait déjà autrefois sur d'autres chantiers. On se retrouve donc au dernier moment dans la précipitation, parce que vite il faut terminer ces tribunes avant les élections, alors que les chantiers ont trainé, c'est ça la réalité !

Monsieur le Maire : ce que j'entends est assez pathétique, Monsieur REY-BETHBEDER, mais continuez, allez-y !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mais c'est un fait, le coût pour la Commune sera très important, pourquoi ? Parce que ça n'a pas été prévu, c'est tout.

Monsieur le Maire : je vous remercie de mettre en cause effectivement les techniciens de la Collectivité et des entreprises qui travaillent sur ce dossier...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je remets en cause votre gestion des dossiers, ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire : parce que c'est à moi de faire les études de sols effectivement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il y a plusieurs études de faite c'est un dossier qui a traîné, Monsieur TENE en a déjà reparlé, c'est dans la précipitation, c'est un fait, c'est la réalité des choses et je sais que cela vous énerve. Vous reprochez à Monsieur ANDRAU et à d'autres conseillers municipaux de vous énerver, mais là c'est vous qui vous énervez.

Monsieur le Maire : c'est difficile de voir des choses qui avancent et qui sortent, ça c'est embêtant, mais ce que je voudrais vous dire c'est que nous n'agissons pas dans la précipitation ; nous menons des dossiers sur l'ensemble des chantiers. Sur l'ensemble des Communes, partout, on découvre en permanence de l'amiante dans les endroits non prévus ; c'est classique ça arrive ce sont des endroits non accessibles et effectivement nous ne nous attendions pas à trouver de l'amiante dans le béton et les entreprises ont été missionnées pour cela ; que vous disiez que l'on fasse les choses dans la précipitation pour que cela sorte pour les élections, je trouve cela, de la part d'un conseiller municipal qui se dit engagé pour la Commune, inadmissible.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous voyez que vous êtes énervés.

Monsieur le Maire : je ne suis pas du tout énervé Monsieur REY-BETHBEDER, parce que croyez-moi que quand je m'énerve, je pense qu'il y en a qui sont bien placés pour savoir qu'il ne vaut mieux pas être dans les parages, donc là vous voyez cela se passe très très bien et je suis très heureux d'échanger avec vous. Pour répondre ensuite aux dernières questions de Monsieur LASSEUBE, concernant l'invitation, je note que vous n'avez pas été invité, je vérifierai.

Monsieur Jacques TENE : puisque l'on est sur cette question de l'invitation, je voudrais confirmer que j'ai été invité pour le repas le jour même à 10h30 juste avant de rentrer à l'église, parce que j'avais été à l'initiative du jumelage.

Monsieur le Maire : il y a eu effectivement un loupé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : deux réponses en suspens, au niveau des recettes N-1 par rapport aux recettes de l'Etat du 74...

Monsieur le Maire : oui on est sur les dotations globales effectivement de l'Etat, on est sur une constante voire une légère augmentation. On ne fait pas partie des Communes qui sont victimes des calculs de péréquation et qui donc voit une baisse de leur dotation. On est dans un environnement plutôt stable et meilleur qu'il y a quelques années pour l'instant. Ensuite, on attend la définition de la loi des finances 2020 pour voir ce qui va se passer sur l'an prochain. Mais pour l'instant nous sommes plutôt sur une légère augmentation des dotations globales de fonctionnement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci et concernant l'autre question, la deuxième réunion publique que vous aviez promis aux Saint-Lysiens et aux personnels de santé, on devait l'avoir avant octobre, à la rentrée puis octobre est arrivé et on ne l'a pas eu.

Monsieur le Maire : je ne m'en souviens pas, si c'est le cas, mea culpa, en tous les cas le Cabinet ACA-MSP travaille avec les professionnels de santé qui montent leur projet ; je pense qu'une fois que les choses seront un peu plus finalisées entre eux, il sera intéressant de revenir vers les Saint-Lysiens pour leur expliquer un peu ce qui se monte, mais c'est quand même le projet des professionnels de santé aujourd'hui.

Monsieur Jacques TENE : juste pour compléter sur les dotations de l'Etat, de 2016 à 2019 cela a augmenté de plus de 10,24 %.

Monsieur le Maire : tout à fait, rien à ajouter.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je voudrais revenir sur les tribunes, ce qui est positif c'est que l'on va faire un emprunt, c'est ce que l'on avait demandé dans notre groupe, puisque les taux sont bas, c'est une bonne chose...

Monsieur le Maire : vous vous rappelez ce que j'avais répondu à l'époque, vous vous en souvenez ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui c'est une bonne chose, on n'est pas toujours dans le négatif, les taux sont extrêmement bas, il me semble que c'est une bonne chose pour financer ce projet et pour se garder également quelques réserves. Vous pouvez nous rappeler les subventions que la Commune a touché et qu'elle va toucher concernant les tribunes, notamment celle du Département ?

Monsieur Denis PERY : le coût actuel est estimé à 1 323 000 euros TTC ; nous avons eu la notification de 248 000 euros du Conseil Départemental, nous aurons 200 000 euros de FCTVA, ce qui reste pour la Commune un coût à charge de 873 000 euros. Nous avons également déposé un dossier pour obtenir 15 % de subventions auprès du Conseil Régional.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc nous n'avons rien de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports ?

Monsieur Denis PERY : nous n'avons rien du Ministère des Sports, rien de la Ligue du rugby ; nous avons déposé un dossier auprès de la Préfecture pour la DETR qui a été refusée.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : comment expliquer que l'on n'ait rien de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports alors qu'un plan est engagé dans la rénovation des stades partout en France ? Ce qui est lié aux Jeux Olympiques à Paris ? Il y a des montants de subvention importants. Est-ce que l'on a monté un dossier ? Comment cela se fait ?

Monsieur le Maire : je vous remercie pour votre remarque Monsieur REY-BETHBEDER mais nous ne jouons pas dans la même catégorie que les stades qui vont être financés par le Ministère des Sports.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mais je vous assure qu'il y a un plan et beaucoup de Communes ont demandé à avoir une subvention dans ce cadre-là. Est-ce qu'un dossier a été monté ou pas dans ce cadre-là ? C'est ça que je voudrais savoir.

Monsieur Denis PERY : actuellement non, mais on va se renseigner et on vous confirmera la possibilité d'être éligible ou pas à ce type de dispositif.

Monsieur le Maire : après il aurait été intéressant que cette remarque vienne plus tôt car tout le monde est faillible et on n'aurait pu le construire ensemble, mais nous vérifierons ces éléments et on apportera les réponses.

Monsieur Jacques TENE : dans la présentation de la DM n°1 que vous nous avez présenté et sur laquelle on va se prononcer pour le vote, il y a un petit problème, puisque vous avez déjà inclus dans la DM n°1 les 800 000 euros d'emprunt et que la logique aurait voulu de voter d'abord l'emprunt pour pouvoir après l'intégrer dans la DM n°1 ; donc en ce qui nous concerne nous voterons contre.

Monsieur le Maire : j'en prends note et je n'ai rien à ajouter.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 18

Contre : 8

Abstention : 0

19 x 82 - Finances Locales – Budget annexe Assainissement – Décision Modificative n°1

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget annexe d'assainissement comme exposé ci-dessous :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

14/38

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section d'exploitation – Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
011 Charges à caractère général		122 600,00	13 000,00	135 600,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	4 100,00		4 100,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	13 000,00	28 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	100 000,00		100 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00		2 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 500,00		1 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		33 000,00	0,00	33 000,00
621	Personnel extérieur au service	33 000,00		33 000,00
65 Autres charges de gestion courante		270 000,00	0,00	270 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	270 000,00		270 000,00
66 Charges financières		41 000,00	0,00	41 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000,00		41 000,00
661121	Intérêts - ICNE de l'exercice	12 000,00		12 000,00
661122	Intérêts - ICNE de l'exercice de N-1	-12 000,00		-12 000,00
67 Charges exceptionnelles		17 000,00	0,00	17 000,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00		2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00		15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		483 600,00	13 000,00	496 600,00
023 Virement à la section d'investissement		196 921,16		196 921,16
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		160 800,00	0,00	160 800,00
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	160 800,00		160 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		357 721,16	0,00	357 721,16
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		841 321,16	13 000,00	854 321,16

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2019
Section d'exploitation - Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2019	DM n°1	Total
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services		770 000,00	13 000,00	783 000,00
704	Travaux	210 000,00	13 000,00	223 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	560 000,00		560 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		770 000,00	13 000,00	783 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		11 000,00	0,00	11 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	11 000,00		11 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 000,00	0,00	11 000,00
002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		60 321,16	0,00	60 321,16
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		841 321,16	13 000,00	854 321,16

Cette décision modificative n°1 n'a aucun impact sur la section d'investissement dépenses et recettes qui reste identique au BP annexe de l'Assainissement 2019 tel que voté le 8 avril dernier.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'Assainissement telle que présentée ci-dessus.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 18

Contre : 8

Abstention : 0

19 x 83 - Finances Locales – Emprunts - Souscription d'un emprunt pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade de rugby

La Commune de Saint-Lys s'est engagée dans un projet de rénovation du complexe du stade de rugby. Ce projet s'inscrit dans une volonté de conserver un équipement sportif à proximité du centre-ville, des écoles et du collège, afin de permettre aux élèves de pratiquer des activités sportives dans de bonnes conditions, proches de leurs établissements.

De plus, ce complexe garantit des équipements de qualité aux équipes de rugby de l'ancien canton de Saint-Lys, mais aussi aux équipes extérieures lors de tournois. En effet, la ligue Occitanie de Rugby a classé ce complexe en catégorie C, permettant au Club d'avoir une plus grande visibilité et qualité d'accueil sur des manifestations de plus grande ampleur.

La réhabilitation du complexe permettra de :

- **Retrouver des gradins conformes et accueillants ;**
- **Désamianter la structure des gradins ;**
- **Mettre en conformité l'accessibilité ;**
- **Proposer des vestiaires et sanitaires joueurs et arbitres conformes ;**
- **Créer une infirmerie conforme ;**
- **Requalifier la billetterie ;**
- **Proposer des locaux de stockage destinés au club de rugby ainsi qu'aux activités scolaires ;**
- **Adapter les locaux techniques devant recevoir le matériel d'entretien de la structure.**

Le montant prévisionnel de cet investissement est de 1 323 000 € TTC se décomposant de la manière suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes	128 000,00	Autofinancement	275 000,00
Dont maîtrise d'œuvre, mission OPC, contrôle technique, mission SPS..		Emprunt	800 000,00
Divers (aléas, imprévus...)	35 000,00	Subvention du Conseil Départemental 31	248 000,00
Travaux	1 160 000,00		
Total	1 323 000,00	Total	1 323 000,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

16/38

Aussi, afin de recourir à l'emprunt pour financer cet équipement, la mairie a lancé, le 23 août, une consultation auprès de quatre établissements bancaires : la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire Occitane, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Après étude des dossiers, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

- **Montant : 800 000 €**,
- **Durée : 15 ans**,
- **Périodicité des intérêts : semestrielle**
- **Taux fixe : 0,55 %**,
- **Amortissement du capital : constante**,
- **Frais de dossier : 800 €**,
- **Parts sociales : néant**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31.

Monsieur le Maire : je voudrais préciser que nous allons délibérer sur un emprunt qui a été effectivement inclus dans la DM votée précédemment, mais que sans l'avoir inscrite au budget, nous n'aurions pas pu délibérer sur le fait que je sois autorisé à signer, puisqu'il fallait qu'elle soit inscrite au budget pour que je puisse souscrire l'emprunt, donc nous avons passé la DM en premier.

Monsieur Jacques TENE : je voudrais rappeler puisque Monsieur PERY a précisé que l'endettement de la Commune était de l'ordre de 5 annuités, mais qu'en 2015 il était à 9,5 annuités, donc en-dessous des 10 annuités de remboursement de désendettement de la Commune ; c'est juste pour préciser quand même que la régularisation de la gestion ce n'était pas après cela avait commencé avant.

Monsieur le Maire : mais aujourd'hui Monsieur TENE nous sommes à 5,4 avec des projets qui sortent sans précipitation, donc vous voyez que les choses s'améliorent en finançant des équipements pour nos habitants.

Monsieur Jacques TENE : en sachant qu'en 2016 -2017, il y avait 100 000 euros de moins de remboursement de la dette qui était déjà prévue dans le cahier explicatif de 2016 sur lequel vous n'avez pas voulu voter Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : c'était des choses bien différentes que le simple fait d'avoir une annuité inférieure.

Monsieur Thierry ANDRAU : je voudrais intervenir par rapport à la Commission d'Appel d'Offres qui a eu sur ce dossier. Il se trouve que tous les marchés n'ont pas été pourvus et certains sont infructueux, de l'opération pour les tribunes...

Monsieur le Maire : mais cela n'a rien à voir avec cette délibération, on est d'accord ?

Monsieur Thierry ANDRAU : on est d'accord, mais je tiens à vous signaler que je trouve ce projet bâclé.

Monsieur le Maire : d'accord...

Monsieur Thierry ANDRAU : mais laissez-moi terminer. Lors de cette consultation, plusieurs marchés ont été infructueux...

Monsieur le Maire : absolument.

Monsieur Thierry ANDRAU : et vous avez pris le risque de lancer quand même les opérations de travaux, ce qui revient à dire que si au dernier moment vous vous retrouvez avec une seule offre vous allez être obligé de l'accepter quelque qu'en soit le prix. Est-ce que vous trouvez cela raisonnable ?

Monsieur le Maire : effectivement nous avons pris la décision de relancer les lots infructueux, pourquoi ? Parce nous avons constaté par exemple des prix deux à trois fois supérieurs au prix du marché et que nous sommes quand même dans une logique de préservation des finances publiques et vous étiez à la Commission. Regardez le budget et les opérations qui sortent, bonne santé financière de la Commune...

Monsieur Thierry ANDRAU : mais quelle est l'urgence de lancer à tout prix les travaux, à part qu'il y ait des élections qui arrivent, ça je vous l'accorde et que vous vouliez à tout prix faire les tribunes avant les élections.

Monsieur Philippe LANDES : déjà au niveau des délais, on n'a jamais annoncé que les tribunes seraient en fonction pour les élections, on les a annoncées en fonction pour la saison prochaine qui démarre au mois de septembre. Ensuite vous étiez à la Commission d'Appel d'Offres, il y a eu un rapport de la maîtrise d'œuvre, qui vous a expliqué et vous ne vous êtes pas exprimés...

Monsieur Thierry ANDRAU : ce que je vous dis là je l'ai dit également lors de la Commission.

Monsieur Philippe LANDES : vous ne vous êtes pas exprimés...

Monsieur Thierry ANDRAU : il y avait Monsieur LASSEUBE, je le prends à témoin.

Monsieur Philippe LANDES : il a été pris la décision de relancer des lots qui ne sont pas sur le chemin critique, qui ne remettent en rien le délai qui sont des lots secondaires et qui nous permettent de démarrer le chantier actuellement.

Monsieur Thierry ANDRAU : vous prenez un énorme risque.

Monsieur Philippe LANDES : quel risque ?

Monsieur Thierry ANDRAU : le risque que vous n'ayez qu'un seul fournisseur qui vous propose un prix exorbitant.

Monsieur Philippe LANDES : il y a des lots où on n'avait aucune réponse.

Monsieur Thierry ANDRAU : et il y a des lots où vous aviez qu'une seule réponse. La moitié des lots sont infructueux, vous vous rendez compte de ce que vous faites ! Cela fait quand même très longtemps que je participe à des Commissions d'Appel d'Offres, c'est la première fois où je vais voir un marché infructueux dans lequel on va lancer les travaux !

Monsieur le Maire : de toute façon Monsieur ANDRAU nous sommes complètement hors sujet par rapport à la délibération.

Monsieur Thierry ANDRAU : oui parce que vous vous sentez un peu embêté aux entourures, d'accord.

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU, j'ai essayé de répondre mais on tourne en rond, donc je veux des questions que sur cette délibération du montant de l'emprunt.

Monsieur Patrick LASSEUBE : il y a 5 lots sur 15 qui ont été infructueux, mais ce n'est pas une question ! C'est une précision.

Monsieur le Maire : ça a été dit, on gère les chantiers comme le ferait n'importe quelle municipalité, il ne s'agit pas de démarrer il s'agit de faire les travaux, de faire en sorte que cela avance le mieux possible ; j'ai vu des gens qui se réjouissaient, qui m'ont croisé, parce que l'entreprise d'enduits de l'Escalys avait fait faillite. Cela a été traité par les services, nous avons fait ce qu'il y avait à faire, le chantier reprend. Je pense que nous menons des choses en cohérence et le débat est clos sur ce sujet, nous revenons à la délibération qui concerne la souscription de l'emprunt.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 84 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Effacement de réseaux avenue François Mitterrand

Suite à la demande de la Commune du 19/03/2019, concernant l'effacement des réseaux Basse Tension, télécom et éclairage public avenue François Mitterrand, du croisement de l'avenue du Languedoc/avenue du 19 mars 1962 jusqu'au niveau de la rue François Olive et rue du Presbytère, le SDEHG a réalisé l'APS de l'opération suivante :

BASSE TENSION :

- *Dépose du réseau aérien Basse Tension existant sur poteaux en béton armé (130 ml) et dépose des poteaux béton.*
- *Réalisation d'un réseau Basse Tension souterrain (150 ml) avec reprise des branchements existants.*

ECLAIRAGE PUBLIC :

- *Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public, en grande partie en commun avec les réseaux Basse Tension et France Télécom.*
- *Dépose des trois lanternes Sodium Haute Pression 50W sur poteau béton n°406 à 408.*
- *Dépose de l'ensemble d'éclairage public n°400 équipé d'une lanterne de style 150W.*
- *Depuis le poteau béton situé à côté du point lumineux existant n°400, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 180 mètres de longueur.*
- *Fourniture et pose de 5 candélabres d'une hauteur de 6 mètres, composés d'une crosse avancée d'1 mètre, supportant une lanterne d'éclairage public de type "routière" LED d'une puissance de 36W avec un abaissement de puissance de 50% pendant 5h.*
- *Fourniture et pose de 2 candélabres d'une hauteur de 8 mètres, composés d'une crosse avancée d'1 mètre, supportant une lanterne d'éclairage public de type "routière" LED d'une puissance de 50W avec un abaissement de puissance de 50% pendant 5h. (ces 2 ensembles permettront d'éclairer le parking et la chaussée).*

Pour l'ensemble du projet, les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :

- *Voie urbaine secondaire (rue, avenue) avec utilisateurs multiples (véhicules, cyclistes, piétons), avec stationnement, avec moins de 3 intersections par km et avec une vitesse estimée inférieure ou égale à 50 km/h. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe CE2 (15 lux moyen avec une uniformité de 0.4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.*

France TELECOM :

- *Pose des chambres télécom et tubes PVC Ø 28 et Ø 42/45 fournis gratuitement par Orange.*
- *Soit en tranchée commune avec la Basse Tension et l'éclairage public, soit en tranchée spécifique sur l'avenue François Mitterrand.*

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	16 413 €
• Part SDEHG	66 000 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	20 712 €
<hr/>	
Total	103 125 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **34 375 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, orange et la commune.

Le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante et **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que ces candélabres servent à éclairer les parkings qui desservent l'Escalys ou pas ?

Monsieur le Maire : en tous les cas, ils ne semblent pas éclairer les tribunes, Monsieur REY-BETHBEDER, ça je peux vous l'assurer...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je vois que la remarque est tout à fait à propos...

Monsieur le Maire : quant au parking de l'Escalys, non, nous ne sommes pas sur le même type d'opération.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : il ne s'agit pas de l'éclairage du parking de l'Escalys.

Monsieur le Maire : oui c'est l'avenue.

Monsieur Jacques TENE : puisqu'il y a déposé des poteaux, est-ce qu'ils sont réutilisables dans d'autres lieux, est-ce qu'ils restent aux normes ou pas ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : ils ne sont pas la propriété de la Commune, donc je n'ai pas de renseignement supplémentaire à vous donner là-dessus.

Monsieur Jacques TENE : d'accord et si on veut en être propriétaire, qu'est ce qu'il faut que l'on fasse ? Si éventuellement on voudrait les réutiliser ailleurs ? Est-ce que cela peut être pertinent ou pas ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : contacter le SDEHG et peut-être qu'ils sauront vous donner le renseignement.

Monsieur Jacques TENE : d'accord j'en parlerai à Monsieur IZARD alors.

Monsieur le Maire : je pense que c'est une bonne option.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai une question simple : vous avez débloqué 36 000 euros pour l'étude du Bourg Centre, je suppose quand même que l'avenue François Mitterrand fait partie du périmètre d'étude.

Monsieur le Maire : oui absolument.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc comment on peut s'engager dans des travaux d'enfouissement, d'éclairage, de choix de candélabre, alors même que nous n'avons pas eu présentation du résultat de cette étude, qu'il n'y a pas de financement sur celle-ci, on ne l'a pas encore validée. C'est donc un peu gênant quand même de faire des travaux, ne serait-ce que sur le choix des candélabres, l'effacement de toute façon il se fera dans une étude Bourg Centre, l'effacement bien sûr en fait partie mais quant au choix des candélabres c'est un peu prématuré. Pourquoi dépenser 36 000 euros, il n'y a pas que pour l'avenue François Mitterrand, mais quand même elle y est en partie, et engager des frais maintenant ? Je trouve qu'il y a un manque de cohérence dans le phasage des

travaux, vous décidez de faire une étude, ok, mais faisons les choses dans l'ordre, une fois que l'étude est faite on regarde ce que l'étude préconise, effectivement l'effacement des réseaux, ça c'est sûr mais le choix des candélabres, je ne suis pas sûr que cela soit les mêmes. Il ne faudrait pas qu'après la Municipalité, qui sera aux affaires après les élections, soit devant le fait accompli, c'est-à-dire de ne pas mettre des candélabres neufs à la poubelle. Mais par contre ils vont totalement dépareiller avec ceux qui auront été choisis comme unité ou comme esthétique dans ce coin-là, car il y a aussi la Place de la Liberté, le Bourg Centre qui est à rénover. Je trouve que ce n'est pas cohérent dans l'échéance des tâches et dans la chronologie. Ce n'est pas du tout cohérent.

Monsieur le Maire : en tout cas je suis heureux de ne pas vous entendre me reprocher que je fais des études, pour une fois cela me fait plaisir.

Monsieur Patrick LASSEUBE : arrêtez de parler à ma place, s'il vous plaît ! Je vous écoute, vous m'écoutez, mais ne parlez pas à ma place, surtout pas.

Monsieur le Maire : vous avez dit Monsieur LASSEUBE que je réalisais des études et que c'était bien, donc je vous en remercie et c'était juste ça que je me permettais de souligner. Quant à l'étude Bourg Centre, nous sommes sur un prochain projet qui va s'étaler sur 10 – 15 ans. Donc aujourd'hui nous avons besoin effectivement de refaire une rénovation de l'éclairage public à la fois pour des économies d'énergie, à la fois pour une fiabilisation du réseau et à la fois pour des raisons techniques, elles sont donc faites aujourd'hui, et bien évidemment qu'ensuite nous avons de l'investissement à faire.

Madame Céline BRUNIERA : je voudrais compléter en précisant que l'étude « Bourgs Centres » est un peu plus globale que le changement des candélabres sur les voiries et elle peut ne pas du tout concerner le changement des candélabres sur les voiries d'ailleurs. L'objet est de revitaliser le centre bourg, l'orientation pourrait être donnée par exemple avec un travail sur le maintien des commerces de proximité, ce n'est pas forcément de l'aménagement de voiries et aujourd'hui c'est le début de l'étude qui effectivement va s'étaler sur une longue période.

Monsieur Jacques TENE : c'est très bien de changer les candélabres et je vais revenir un petit peu en arrière sur l'aménagement des parkings, puisque vous savez que rue du Ruisseau Saint-Julien, il y a une conduite d'assainissement qui est défectueuse, puisque l'on avait eu à l'époque un effondrement sur le parking François Mitterrand, qui avait été restaurée quand j'étais en responsabilité et que probablement que sur la suite du parking qui va entre François Mitterrand et la station d'épuration, il y aurait potentiellement un risque d'effondrement. Il faudra peut-être que l'on fasse vraiment une étude, effectivement Monsieur le Maire, vous avez raison, il faut faire des études.

Monsieur le Maire : je pense que les services sont missionnés pour effectivement traiter ce type de problématique et que bien entendu nous en prenons compte, également dans les travaux à mener et Monsieur NOWAK pilote ça de manière importante et rigoureuse.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 8

19 x 85 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) - Rénovation des éclairages aux abords des clubs de football rue Jacobsohn

Suite à la demande de la Commune du 16/04/2019 concernant la **rénovation des éclairages aux abords des clubs de football rue Jacobsohn**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

21/38

- *Dépose des projecteurs iodure métallique 400W n°50040 à 50043 ;*
- *Dépose des lanternes routières Sodium Haute Pression 150W n°495 et 496 ;*
- *Dépose des ensembles d'éclairage public équipés de lanternes Sodium Haute Pression 100W n°498 à 504 ;*
- *Dépose des 3 poteaux béton supportant les projecteurs et les lanternes routières ;*
- *Le réseau aérien télécom sera déposé par Orange ;*
- *Abandon du réseau souterrain existant ;*
- *Création d'un nouveau départ sur la commande P7 LA GRANGE 2, rénovation du coffret et mises aux normes de celui-ci (à retirer de l'affaire 5AS0534) ;*
- *Depuis le coffret de commande P7 LA GRANGE 2, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 210 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V afin d'alimenter les futures lanternes éclairant le piétonnier ;*
- *Récupération du réseau existant alimenté par la commande P701 COMMANDE STADE avec la pose d'une boîte de jonction au pied du poteau béton existant supportant les projecteurs n°50042 et 50043 ;*
- *Depuis la boîte de jonction, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 90 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V afin d'alimenter les futurs projecteurs éclairant les terrains de football ;*
- *Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 8 mètres de hauteur en acier thermolaqué supportant un projecteur à LED d'une puissance de 250W afin d'éclairer les terrains de football ;*
- *Fourniture et pose de 3 contre-feux à poser à une hauteur de 4 mètres sur les mâts supportant les projecteurs 250W composés chacun d'une crose d'avancée 1 mètre supportant une lanterne LED d'une puissance de 25W afin d'éclairer le piétonnier ;*
- *Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 4 mètres de hauteur en acier thermolaqué supportant une lanterne LED d'une puissance de 25W afin d'éclairer le piétonnier ;*
- *Réalisation d'une tranchée commune au niveau des mâts supportant les projecteurs ;*
- *Les mâts seront posés en dehors de l'enceinte du terrain de football ;*
- *Les lanternes éclairant le piétonnier seront équipées d'une réduction de puissance de 50% pendant 5h ;*
- *Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE ;*
- *Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage S2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à une voie piétonne isolée de la route. Il en résultera un éclairage moyen de 7.5 lux avec un coefficient d'uniformité de 0.4*

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 70% soit 1171 € / an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
• Part gérée par le Syndicat	48 400 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 316 €
Total	75 625 €

Avant l'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restante à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 485 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Monsieur Jacques TENE : c'est juste une précision, car sur le tableau que vous nous affichez, c'est 1 171 euros par an et je ne crois pas que c'est le même chiffre que vous avez annoncé ou alors j'ai mal entendu.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : ce que j'ai annoncé c'est par équipement, après il y a un récapitulatif effectivement qui correspond à ce qui est écrit, c'est-à-dire à 70 % de 1 171 euros.

Monsieur Jacques TENE : merci pour la précision.

Monsieur Patrick LASSEUBE : comme une partie de l'éclairage concerne l'éclairage des stades de foot, est-ce que le club de foot a été informé de ces travaux ? Du fait que pour partie cela va éclairer les stades, est-ce que ça leur convient ou pas ? Quelle a été leur réponse ? Car de temps en temps on décide ici, mais j'aime aussi quand il y a des tiers concernés comme une association, de leur demander ce qu'ils en pensent.

Monsieur le Maire : cela me rappelle un certain propos qui a été tenu sur le COSEC, mais bien évidemment que nous travaillons avec les différentes associations utilisatrices des locaux ou les infrastructures pour voir avec eux évidemment, et travailler de concert, parce que vous avez raison, nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir, mais bien pour mener des actions au service de nos concitoyens et de nos utilisateurs ; je vous rejoins parfaitement et je veille donc à ce que cela se passe de cette façon.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 86 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Éclairage et mise en valeur de la Mairie et de la Halle

Suite à la demande de la Commune du 04/03/2019 concernant la l'éclairage et la mise en valeur de la Mairie et de la Halle, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Projet de mise en valeur de la Mairie et de la Halle par système DMX avec programmation au choix des différentes couleurs selon les périodes de l'année :

- **Blanc ;**
- **Bleu – Blanc – Rouge ;**
- **Rose (Association luttant contre le cancer du sein) ;**
- **Vert – Jaune – Rouge (Couleurs du Portugal) ;**
- **Fourniture et pose de 2 armoires de distribution équipées d'un système de pilotage DMX (une pour la Mairie et une pour la Halle) → extinction totale à 1h du matin ;**
- **Voir plan et description du projet pour détails de la mise en valeur, des zones à éclairer et du matériel proposé ;**

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

23/38

- *Dépose des lanternes de styles présentes sur la façade de la Mairie et de la Halle ;*
- *Fourniture et pose de 8 lanternes de styles à technologie LED d'une puissance de 36W avec programmation d'allumage à partir de 1h du matin ;*
- *Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE ;*
- *Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201, ce qui correspond à une place ou un giratoire. Il en résultera un éclairage moyen de 20 lux avec un coefficient d'uniformité de 0.4.*

2 solutions sont proposées :

- *Solution 1 : mise en valeur réalisée avec la pose de réglettes sur façades ;*
- *Solution 2 : mise en valeur réalisée avec la pose d'encastres de sol (génie civil obligatoire).*

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	40 059 €
• Part gérée par le Syndicat	162 800 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	51 516 €
Total	254 375 €

Avant l'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **4 996 euros** sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *puisque vous aimez les études, on a parlé d'un plan plus ou moins à moyen terme de rénovation et de revalorisation de la Bastide, du centre, vous avez parlé que l'éclairage n'était peut-être pas essentiel, mais là on touche vraiment le cœur du village et il me semble avant de se lancer là-dedans qu'il faut voir la cohérence ; on ne peut pas isoler ce projet du reste de la Bastide, on ne peut pas penser un éclairage public sans penser au reste autour. Parce que si on doit éclairer d'une certaine façon, si on doit penser après à la revalorisation et à la rénovation du centre-ville, on ne peut pas l'isoler et faire un projet différent. Il faut une cohérence. Tout cela, excusez-moi encore de le dire, me paraît un peu précipité.*

Monsieur le Maire : *mais vous soulignez des choses importantes Monsieur REY-BETHBEDER, parce que dans la gestion des projets de la Commune il est toujours difficile à la fois de faire des choses, parce que c'est nécessaire ou parce qu'il y a des orientations politiques, et à la fois d'avoir la hauteur nécessaire de façon à ne pas faire les choses trop précipitées et à la fois à les prendre de manière globale. C'est vrai que c'est une complexité qui se présente à nous au quotidien. Par rapport à ce projet-là et après je donnerai la parole pour des éléments plus techniques à Monsieur SOLOMIAC, nous sommes ici sur la mise en valeur du patrimoine. Donc aujourd'hui la délibération concerne une étude, c'est-à-dire que l'on s'inscrit dans les études du SDEHG qui ensuite nous fera*

une proposition, la Halle étant classée de toute façon ce sera soumis bien entendu à l'architecte des Bâtiments de France, c'est donc un projet qui doit être mené et qui n'est pas certain d'arriver à terme. L'objet de la délibération est bien de mener les études et ensuite en cohérence avec tout le reste, ce n'est pas pour réaliser les éclairages de la Halle et de la Mairie, ni avant les élections, ni avant la fin de l'année.

Monsieur Jacques TENE : lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire, vous avez évoqué la nécessité de faire un plan voirie, d'avoir une vision globale sur l'ensemble de la voirie et mon groupe pense aussi que ça serait bien d'avoir une vision globale sur le plan lumière et que peut-être qu'avant d'investir 51 516 euros pour réaliser l'éclairage de la Halle et de la maison du peuple qui est la Mairie, il faudrait regarder s'il n'y a pas encore des quartiers prioritaires qui pourraient bénéficier d'une amélioration de leur éclairage. En ce qui concerne ce projet, mon groupe sera contre.

Monsieur le Maire : très bien, j'en prends note. Quant à la rénovation de l'éclairage sur la Commune, là où l'éclairage public est présent, je me dois en tant que Maire d'en assurer le fonctionnement ; là où il n'est pas présent, nous ne sommes pas tenus éventuellement de le mettre. Par contre nous sommes extrêmement vigilants et la délibération qui suit le prouve, à la fois par rapport aux économies d'énergie et à la fois à la mise en sécurité des installations.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste un petit rappel quand même, l'éclairage de la façade de la Mairie et du tour de la Halle, de la place Nationale est un éclairage assez récent, il a à peine un peu plus de 10 ans et quand il a été fait comme c'était pour éclairer le Bourg Centre et le centre du bourg, on y avait mis quand même un peu les moyens ; ces lanternes ne sont pas des lanternes premier prix. Après j'aurai une question complémentaire à vous demander. Donc effectivement à l'époque vous pouvez retrouver les factures, moi j'essaierai de les retrouver dans mes archives, c'était quand même une dépense conséquente qui veillait à ce que ça soit bien éclairée autour de la Halle et la façade de la Mairie, ce qui est le cas ; on ne manque pas d'éclairage ; sur l'économie d'énergie, oui, là je vous suis, mais pourquoi démolir quelque chose qui marche bien, qui est agréable, qui a été validé je me rappelle à l'époque, parce que les lanternes il fallait les valider avec l'architecte des Bâtiments de France et on l'avait fait, ce n'était pas les moins cher, on avait ajouté aussi et ça quand même puisque vous parlez de mise en valeur du patrimoine, sachez parce que peut-être beaucoup l'ignore ici autour de la table mais ce n'est pas un reproche, c'est juste une appréciation, il y a les deux vieilles lanternes qui sont sur le perron, qui sont là depuis le début, sauf que les originaux ont été volés, il y a fort longtemps et que l'on a eu dû mal à refaire à l'identique mais on a trouvé ; elles-aussi ont coûté pas mal d'argent et en plus c'était une restitution à l'identique ou presque, de ce que l'on retrouve sur les cartes postales de 1900 ou 1898. Avant donc de toucher à quelque chose qui esthétiquement, j'allais dire, est encore au goût du jour, ce genre de lanterne historique qui d'ailleurs se retrouve dans beaucoup de villages de caractère et je ne vois donc pas la nécessité absolue et l'urgence à les remplacer par un projet ou même le fait d'évoquer ce projet, ça voudrait dire que l'on se lance dans une étude parce que finalement on a fait le tour de tout le reste. Moi quand je regarde je vois l'urgence plutôt de remplacer les fenêtres et d'ailleurs cela avait été évoqué à un moment donné, puis cela n'a pas été prise en compte, bref, on est sûr de l'éclairage mais là on n'est pas dans l'essentiel, on n'est même pas dans l'économie, puisque le tour de la Halle bénéficie d'un éclairage aux normes, conséquent, de caractère, esthétique et je ne vois pas pourquoi on changerait pour faire différent. Certes, vous pouvez marquer votre empreinte à travers un éclairage, c'est votre choix. Vous dites qu'on se lance dans des études, sauf qu'attention la délibération nous engage sur le montant restant à la charge de la Commune, les 51 000 euros ; si on ne vote pas la délibération, il n'y aura pas d'étude mais si on la vote, il y aura étude et il y aura réalisation. Ça c'est clair, ah si in fine oui ! On ne repassera pas une délibération, on s'appuiera sur

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

25/38

celle-là et c'est justifié, il n'y a rien à dire là-dessus. Je trouve donc prématuré de relancer une étude d'esthétique, avec une part d'économie, mais on en parlera à la délibération suivante, je ne veux pas anticiper ; mais attention car mettre à jour le patrimoine oui, mais si c'est pour enlever les deux lanternes sur le perron, là vous aurez de l'opposition ferme.

Madame Catherine LOUIT : Monsieur LASSEUBE, par rapport à votre remarque qui est en effet très pertinente et les éléments que vous avez donné par rapport à l'histoire de l'éclairage, sont des choses qui peuvent en effet être travaillées, mais je trouve dommage que ce type d'informations qui peut amener une réflexion, mais n'est qu'une étude, vous le tourniez systématiquement en essayant de dire que l'on veut absolument démolir, que l'on veut absolument faire, que l'on veut absolument notre marque. Moi je trouve intéressante vraiment votre connaissance, que l'on n'a pas forcément prise en compte. C'est là-aussi où peut-être dans les Commissions où on peut travailler ensemble dans l'idée de faire quelque chose de positif pour la Commune en tenant compte des histoires des uns et des autres. Vous avez des regards que l'on n'a pas ; nous c'est vrai que l'on travaille sur la mise en valeur du patrimoine de la Commune, ces propositions qui ont été faites par le SDEHG présentaient des plus sur tout un tas de domaines, mais ce n'est pas pour autant que ça ne peut pas être discuté, que l'on ne peut pas prendre en compte des remarques qui sont pertinentes. Je trouve que c'est un petit peu dommage que ce type d'informations soient systématiquement posées en « vous avez décidé, vous choisissez, vous refusez, vous enlevez tout ce qui est ancien » : ce n'est pas l'objet de notre démarche, vous vous voulez mettre votre marque, nous non. On avait pour objectif de mettre en valeur le patrimoine de la Commune pas de mettre notre marque ; il ne sera pas écrit que cela a été fait par telle ou telle équipe ; ça ne sera jamais écrit. Je trouve que c'est dommage la façon dont sont présentées les choses parce qu'elles peuvent être très intéressantes.

Monsieur Patrick LASSEUBE : allons dans le sens de l'intelligence, si vous m'invitez je viendrais discuter, mais jusqu'à présent vous ne l'avez pas fait avant cette délibération. Donc invitez-moi, on travaillera ensemble, Monsieur le Maire, reportez cette délibération au Conseil Municipal suivant. C'est comme cela que l'on travaille, car si c'est pour venir nous donnez les informations, alors que vous aurez cette délibération, c'est inutile. Là-aussi respectons la hiérarchie pour prendre quand même en considération le travail, je vous remercie de m'inviter, sachez que je viendrai, mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs, on ne peut pas délibérer ce soir et après avoir une conversation agréable et qui pourrait remettre tout en cause, car on ne sait jamais et qui pourrait être validé. Donc ok pour venir travailler, pas de problème vous pouvez compter sur moi mais reportez cette délibération, il n'y a pas une urgence non plus, Monsieur le Maire, ce n'est pas pour les prochaines élections, ni dans les prochains mois, donc cette délibération peut être retirée ce soir, nous n'avons pas besoin de 3 mois de réunion, vous me fixez une date et je viendrai.

Monsieur le Maire : je ne suis pas d'accord avec vous parce que d'abord c'est pour prendre rang au niveau du SEDHG, car à un moment donné on ne peut pas me reprocher de ne pas faire les choses, car il faut prendre rang, ce sont des choses qui vont arriver dans 2 ou 3 ans ; comme je vous l'ai dit de toute façon on est dans le périmètre de l'ABF avec la Halle et c'est donc un projet qui va être travaillé ; là c'est une estimation pour la mise en valeur du patrimoine ; je trouve que vous avez des remarques tout à fait pertinentes et ça sera repris de toute façon dans le compte-rendu. Maintenant le projet va être mené et sera travaillé avec l'architecte des Bâtiments de France et c'est à ce moment-là qu'il pourra y avoir des réunions de travail, de mon point de vue.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste pour dire que j'ai bien entendu ce que vous avez dit, donc si vous m'aviez invité avant cette réunion de ce soir, je serais venu ; après vous auriez présenté la délibération comme il vous plaît, c'est vous qui décidez mais c'est navrant, car ce n'est pas retoquer une délibération, c'est la reporter d'un mois sur un projet qui s'étale peut-être, comme l'avez dit sur plusieurs mois et peut-être plusieurs années : donc si vous avez la volonté de vraiment faire

participer certains de l'équipe en dehors de l'équipe majoritaire, vous le faites, vous me dites demain réunion je viens et on met cette délibération au prochain Conseil Municipal, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant, après vous faites ce que vous voulez.

Monsieur le Maire : en tous les cas, je vais maintenir cette délibération, parce qu'il faut prendre rang et le projet sera travaillé.

Monsieur Jacques TENE : je vais juste lire ce qui est marqué sur la délibération : « Dès réception de cette délibération (que vous allez prendre ce soir), les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire : et bien justement...

Monsieur Jacques TENE : oui justement !

Monsieur le Maire : avec les remarques qui ont été prises, il y aura des réunions avec l'architecte des Bâtiments de France, c'est obligatoire et la validation avant la planification des travaux, ça sera donc acté.

Monsieur Jacques TENE : c'est juste sur la procédure, on engage une dépense il n'y a pas de passage en cellule achat ou quoi que ce soit ?

Monsieur le Maire : on n'engage pas de dépenses.

Monsieur Jacques TENE : « par restant à la Commune », il y a un engagement de dépenses, à venir potentiellement et vous allez signer quand même après la délibération, un engagement de la Commune.

Monsieur le Maire : vous n'êtes pas sans savoir Monsieur TENE, que nous avons une contribution annuelle au SDEHG qui nous permet justement de lancer des études et de prendre rang au prêt du SDEHG et le fait d'avoir ces financements permet de projeter des travaux et de les financer à hauteur de 80 % souvent de subventions, en tout cas pour ce qui est de la rénovation de l'éclairage public, puisque c'est l'orientation qu'a pris Monsieur IZARD, le Président du SDEHG là-dessus. Donc nous avons deux possibilités par rapport à cela : nous avons la souscription au SDEHG qui tombe chaque année, soit on décide d'inscrire des travaux pour profiter au maximum de cette souscription et cette possibilité de subventions et de ce fait d'optimiser les dépenses et les finances de la Commune ou bien nous avons également le choix de ne rien faire effectivement et d'attendre et de voir une subvention qui est versée au SDEHG pour rien. Donc nous, nous avons fait le choix effectivement de coller au maximum à cette subvention, de lancer les travaux avec le SDEHG et donc de faire des réalisations pour la Commune, encore une fois dans l'intérêt de tous nos habitants.

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de tenir comme propos, ce que j'ai dit tout à l'heure lors de ma première intervention concernant ce dossier, c'est que peut-être, très certainement, il y a d'autres priorités sur la Commune que cet engagement de dépenses. Je rejoins tout à fait Monsieur LASSEUBE quand il dit que peut-être concernant ce dossier-là, une concertation aurait été nécessaire voire retrait de la délibération ; si vous voulez maintenir effectivement l'avancée sur ce dossier, je pensais que c'était pertinent de tenir compte de la culture que Monsieur LASSEUBE a en particulier sur l'histoire de la Commune. Maintenant si vous voulez en faire fi, c'est de votre responsabilité effectivement puisque vous avez la majorité.

Monsieur le Maire : je n'en fais pas fi, le débat démocratique est là et nous échangeons.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'essaie de vous faire changer d'avis, d'abord je n'ai pas tout dit sur les remarques que j'aurai à faire historiquement, je n'ai pas tout dit, c'est une chose. Deuxièmement effectivement la fin de l'année approche, mais il y a encore un Conseil Municipal ou deux qui vont arriver d'ici le 31, donc cette délibération reportée à un autre Conseil Municipal ne détruit pas vos engagements vis à vis du SDEHG, ou alors vous allez passer cette délibération en précipitation ce

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

27/38

soir car la date butoir c'était hier ! Dites-moi la vérité, là-dessus, premièrement et puis franchement décalez de 3 semaines, 1 mois une délibération avec l'enjeu qui pourrait y avoir, d'accord vous en prenez la responsabilité.

Monsieur le Maire : vous êtes en train de dire que j'ai menti Monsieur LASSEUBE, c'est ça ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : arrêtez, dites-moi la vérité.

Monsieur le Maire : dites-moi la vérité, donc Monsieur LASSEUBE, on joue sur les mots, on est d'accord ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : dites-moi la vérité, ne me faites pas du cinéma...

Monsieur le Maire : je ne fais pas du cinéma...

Monsieur Patrick LASSEUBE : la fin de l'année c'est le 31 décembre, ou il faut répondre hier ou on a jusqu'au 31 décembre, voilà ma véritable question !

Monsieur le Maire : on inscrit et on prend rang dans les projets du SDEHG qui sont sur plusieurs années, mais il n'y a pas de souci avec ça et à un moment donné il faut prendre les décisions pour avancer.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi ce que je peux vous reprocher, là pour le coup, c'est de ne pas vouloir avancer en laissant le temps de réflexion de travail, que vous auriez dû anticiper en m'invitant ; ce n'est quand même pas à moi de deviner vos projets, donc au moins ayez cette décence de dire « bah voilà d'accord vous êtes volontaire on travaille et puis de toute façon dans 1 mois il y a aura la délibération quoi qu'il en soit, peut-être que ce sera la même, peut-être qu'elle sera modifiée ».

Monsieur le Maire : justement vous avez apporté des éléments.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non je n'ai pas tout dit et après ne venez pas me dire que je n'ai pas tout dit ici, parce que je le dirai ailleurs ça c'est sûr, si je ne peux pas le dire d'abord avec vous...

Monsieur le Maire : vous avez bien dit que vous n'avez pas tout dit là, je ne déforme vos propos.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ne vous étonnez pas après que certaines choses émergent et de dire « bah il aurait pu nous le dire quand même », mais non on fait une séance de travail pour ça, spécifique.

Monsieur le Maire : une Commission peut-être ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : non pas une Commission, une réunion de travail, Madame LOUIT m'a invité, ok, à partir de demain matin 8h je suis présent. Qu'est ce que je peux vous dire de plus ?

Madame Catherine LOUIT : je pense qu'il y a un peu un dialogue de sourds, car en fait ce que l'on essaye d'expliquer c'est que l'on prend rang pour un projet d'éclairage de la Halle et de la Mairie. Le SDEHG a fait une certaine proposition, vous avez vu les photos, à un moment donné il faudra valider ou pas ce projet, le faire modifier, l'adapter avec les exigences liées à la Commune, tout cela se travaille. Les photos que vous avez vues ce soir, ce n'est pas ce qui est arrêté d'ailleurs, il y a deux solutions en plus qui sont proposées à certains endroits, donc le travail autour de cet éclairage n'est pas bouclé. Par contre, on prend rang sur un travail avec le SDEHG, autour de l'éclairage de la Halle et de la Mairie. Ils nous ont fait une proposition qu'ils ont estimé à ce montant-là, si elle est revue ou s'il y a des choses qui ne correspondent pas, on n'a pas signé que c'était ce projet-là que l'on voulait d'ailleurs, il y a deux solutions, mais il faudra bien que l'on s'arrête sur une. On n'a pas signé sur ce projet-là, tel qu'ils nous ont montré les photos, c'était un peu pour donner l'idée de ce que l'on pourrait faire, avec ce qu'ils nous proposent. Le travail est loin d'être fini, ce n'est pas un projet qui va sortir demain. On avait déjà fait ce genre de délibération pour l'église, il y a des propositions qui sont faites, elles paraissent correspondre ou non, vous avez amené des éléments qui peuvent dire que l'on a pertinence à réfléchir sur certains points, que l'on n'a pas pris en compte pour le moment ainsi que le SDEHG, mais on n'a pas arrêté un projet avec un spot là ou là. Je ne vois donc pas pourquoi le fait de poser cette délibération ce soir qui nous permet de dire oui on veut travailler

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

28/38

dans ce domaine-là, nous empêche à un moment ou un autre de construire un travail cohérent sur cet éclairage. Je ne vois pas où est l'opposition.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *nous sommes contents dans notre groupe d'entendre qu'il n'y a pas urgence, donc s'il n'y a pas urgence, ce n'est pas un petit sujet-là on touche au cœur de la ville, à son image, on peut avoir consensus là-dessus, il ne s'agit pas d'une opposition, il s'agit justement d'une main tendue, donc vraiment saisissez-là, au lieu encore une fois de refuser et d'être dans un projet qui est déjà ficelé...*

Monsieur le Maire : *c'es faux, non mais c'est un dialogue de sourds là...*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *donc si ce n'est ficelé, pourquoi ne pas prendre le temps ?*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *si si on comprend. Sur un autre registre concernant le projet, il y a des éclairages proposés, qui sont des lumières fixes, c'est-à-dire s'il y a du rouge du jaune ou du vert, on ne peut pas avoir par exemple une autre couleur, ou est-ce que c'est modulable ?*

Monsieur le Maire : *le projet n'est pas fait.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non mais il y a quand même des bases ! Vous travaillez sur quoi là ? Je vous demande si on peut faire du multicolore, autre que les exemples que vous nous avez donné ? C'est oui ou non !*

Monsieur le Maire : *on donne les orientations et c'est oui, voilà ! Nous ne nous comprenons pas donc je maintiens cette délibération.*

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 18

Contre : 8

Abstention : 0

19 x 87 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Rénovation de l'ensemble des postes de commande d'éclairage public

Suite à la demande de la Commune du 12/04/2019 concernant la **rénovation de l'ensemble des postes de commande d'éclairage public**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public sur la route de Muret au niveau du futur giratoire de la déviation "section 6"

- Rénovation de la totalité des coffrets de commandes vétustes sur la Commune de Saint-Lys avec pose d'une horloge astronomique.
- **Dépose de la photopile, fourniture et pose d'une horloge astronomique dans les coffrets en bon états suivants :**
 - CAMPAGNE DE ST LYS/CDE CLOS DE LASBROUES/CDE LE PRE DE VICTORINE/P17 ROUTE DE SAINT C (route de Saint-Clar) / P33 GENDARMERIE / P58 BORDETTE/P60 CEREALES/P LOUIS VIDAL/P50 CHEMIN DE PILORE
- **Rénovation des coffrets de commande + mises aux normes (séparation comptage et commande, commande protégée IP2X), repose de l'horloge astronomique existante dans les coffrets suivants :**
 - CDE P68 LECLERC / LASBROUE / P11 BOIRIS 2 / P15 BORDENEUVE / P200 DELHOM / P28 LES BOIRIS / P32 LES ROUJATS / P34 EGLISE / P35 PONTALA / P37 PRIM / P43 LES ERABLES / P48 LES TERRASSES DU / P52 JARDINS DE BARCE / P62 FUSTIE / P63 PEDAOUBA / P7 LA GRANGE / PISCINE

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

-

www.saint-lys.fr

29/38

- **Rénovation des coffrets de commande + mises aux normes (séparation comptage et commande, commande protégée IP2X) + dépose de la photopile et fourniture et pose d'une horloge astronomique :**

- P16 MALEBRANQUE / P17 ROUTE DE SAINT C (avenue Léonie Biamouret) / P18 SAINT LYS / P19 SAINT LYS / P1 VILLAGE / P21 DISQUIERES / P26 LACROIX / P27 GOUTIL / P29 BARCELONE / P2 HOLENTIS / P 33 GANDARMERIE / P36 CRABILLE / P38 MARRONIERS / P40 HARIANE / P41 PILLORE / P43 LES ERABLES 1 / P44 GLYCINES / P45 ROUSSET / P49 DOMAINE DE BOIRIS / P500 LE CLOS DE LA G / P51 BELLEVUE / P53 DE BORDENEUVE / P55 PYRENEES / P5a BOULET / P64 cité jardin / P6 STADE / P 7 LA GRANGE 2

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	16 240 €
• Part gérée par le Syndicat	66 000 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	20 885 €
Total	103 125 €

Avant l'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **2 025 €** sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

***Monsieur Patrick LASSEUBE :** c'est une modernisation des installations qui vont dans le bon sens ; on peut se poser la question quand même Monsieur le Maire, c'est vrai que l'on sollicite le SDEHG toujours le SDEHG, mais par exemple sur des installations qui vont être neuves, dont vous avez lancé les travaux et qui vont se faire, je suis très étonné qu'il n'y ait jamais, alors pour l'Escalys c'est un peu différent, mais au moins pour les tribunes du rugby, la présence de panneaux photovoltaïques sur des toits, des tribunes par exemple ; là cela ne gêne personne, sur les toits terrasses de ce qui sera les vestiaires et la salle de réception, le projet aurait été soumis bien sûr à l'architecte des Bâtiments de France pour l'Escalys, mais là-aussi on a un toit terrasse et en partie caché par un mur qui se prolonge, je suis très étonné que là-dessus, il n'y ait pas un panneau photovoltaïque que vous aurez posé sur la Commune, c'est de l'économie d'énergie, cela va dans le sens que tout le monde fait en tant que particulier et nous, Commune, aucune proposition aujourd'hui. Certes la délibération sera votée mais je voulais saisir l'occasion, puisque nous sommes dans les économies d'énergie, pour vous faire cette remarque.*

***Monsieur le Maire :** je ne vais pas vous contredire sur le fait que nous n'avons pas mis de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments, ça c'est vrai, car les études peuvent montrer que parfois cela n'est pas rentable ou bien exposé. Un gros travail est mené avec l'Agglo à ce jour pour justement mettre des ombrières, c'est-à-dire travailler sur des panneaux photovoltaïques sur les parkings, sur des zones qui sont déjà minéralisées. C'est un travail qui est en cours, peut-être que je ne vais pas assez vite, peut-être que j'agis moins dans la précipitation, mais en tout cas ce sont des dossiers qui sont en cours et qui sont intéressants de travailler à l'échelle de l'Agglo. Ensuite vous le savez, je vous l'avais déjà dit, nous sommes quand même dans un secteur ABF, au moins pour*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

30/38

l'Escalys et les tribunes aussi d'ailleurs et que dans le secteur ABF, les panneaux photovoltaïques sont difficiles à poser.

Monsieur Patrick LASSEUBE : *juste une précision technique quand même, les 500 mètres, ok nous sommes dans les rayons pour les deux bâtiments, mais l'ABF a un droit de regard direct sur tout ce qui est covisibilité, mais sur le reste du périmètre quand il n'y a pas covisibilité, l'ABF donne un avis et c'est vous Monsieur le Maire qui avez le dernier mot. Alors attention à ce que l'on dit car techniquement c'est comme ça.*

Monsieur le Maire : *je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites Monsieur LASSEUBE ; maintenant je suis étonné d'entendre ces propos dans votre bouche, étant donné que vous êtes quand même un fervent défenseur et je vous assure que j'apprécie beaucoup de discuter avec vous sur le patrimoine, sur le fait de garder à Saint-Lys une âme et que si on commence à faire des dérogations effectivement dans le secteur ABF pour nos bâtiments publics, qu'est-ce qui va justifier que je ne fasse pas d'autres dérogations au risque de voir fleurir des panneaux voltaïques un peu partout.*

(intervention de Monsieur Patrick LASSEUBE non enregistré car non appuyé sur les micros)

Monsieur le Maire : *je suis très étonné Monsieur LASSEUBE.*

Madame Céline BRUNIERA : *je ne comprends pas très bien que du fait qu'il n'y ait pas covisibilité, vous en veniez à penser que l'avis de l'ABF ne soit pas pertinent.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je n'ai pas dit ça, j'ai dit que l'ABF donnait un avis et que la décision in fine appartenait au Maire.*

Madame Céline BRUNIERA : *effectivement la décision in fine appartient au Maire ; cependant quand on demande son avis à l'ABF et quand on instaure un périmètre de servitude, avec justement l'accompagnement de l'ABF, qui a quand même des compétences autres que les Maires, je pense, tous les Maires, c'est quand même primordial de tenir compte de son avis.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *pourquoi la loi a prévu le contraire ? Elle a prévu qu'effectivement on pouvait tenir compte de l'avis de l'ABF, mais quand il n'y a pas covisibilité et peut-être pour des autres intérêts que ne connaît pas l'ABF, il n'est pas dans tous les rôles...*

Monsieur le Maire : *nous avons fait le choix que dans le périmètre de la Halle, nous nous appuyons sur le regard extérieur de l'ABF et que nous suivrions ses prescriptions ; comme ça les règles sont les mêmes pour tous.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *dans notre groupe, on est particulièrement sensible à tout ce qui est développement durable et économie d'énergie. On a parlé des panneaux photovoltaïques, vous avez dit que c'est contestable, mais il y a un domaine où c'est parfaitement rentable, c'est sur les chauffes eaux, eaux solaires et pourquoi pas aux tribunes du rugby pour les douches par exemple, avoir ce système, comme cela se fait à peu près partout ; là-aussi c'est une occasion manquée et il y a des aides en plus. Il y a eu vraiment un raté.*

Monsieur le Maire : *c'est votre point de vue Monsieur REY-BETHBEDER.*

Monsieur Nicola REY-BETHBEDER : *il y a des aides aussi de la Région en plus, il y a une loi qui est en train d'être votée, donc on est vraiment passés à côté de quelque chose.*

Monsieur le Maire : *c'est votre point de vue.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *sur les détails techniques, à l'Escalys, il y aura du bac acier, on ne va pas remettre de la tuile canal, il y avait du bac acier avant...*

Madame Céline BRUNIERA : *il n'y avait pas de tuile canal.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non mais ça je le sais, merci, mais par contre l'ABF n'est pas non plus arcbuté sur des décisions. Moi j'ai le souvenir sur des études quand ce n'est pas en covisibilité, l'ABF d'abord rencontre le Maire pour savoir in fine ce qui est souhaitable et je suis sûre qu'un ABF qui est contacté sur un projet de photovoltaïque, sur le toit des tribunes qui ne serait pas en tuile*

canal lui non plus, ça m'étonnerait qu'il ait un avis tranchant en disant non non il ne faut pas mettre de photovoltaïque sur un toit de tribunes. Ça je n'en suis pas du tout sûr et vous non plus Madame BRUNIERA. On aura du bac acier presque en covisibilité avec la Halle, avec une partie de l'Escalys, donc voilà Monsieur le Maire, ça veut dire aussi que quand il n'y aura pas covisibilité quand un propriétaire ou un lotisseur vous demandera de faire un toit en bac acier pour quelque chose, vous ne pourrez pas refuser, puisque vous partez de ce principe-là. Vous l'avez accordé pour l'Escalys, vous serez obligé de l'accorder pour d'autres.

Monsieur le Maire : je m'attache à prendre des décisions qui soient les mêmes pour tous, c'est-à-dire du plus petit au plus grand, ce qui en fâchent certains d'ailleurs.

Madame Céline BRUNIERA : je n'ai pas dit que l'ABF allait interdire les panneaux photovoltaïques, ce qui m'a dérangé c'est que vous avez commencé par dire que l'on n'était pas obligés de suivre l'avis de l'ABF, mais je ne me suis pas prononcée à sa place.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : reste que tout ce qui est économie d'énergie et politique pour l'environnement est totalement évacué, alors que c'est vraiment une préoccupation et là oui on a bien vu votre orientation politique, merci.

Monsieur le Maire : c'est faux Monsieur REY-BETHBEDER et c'est hors sujet.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 0

19 x 88 - Commande Publique – Autres contrats - Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'activités sportives avec le MURETAIN AGGLO 2019 – 2020

La Commune a pour objectif de promouvoir et développer les activités physiques, sportives et de loisirs pour les habitants de Saint-Lys.

Aujourd'hui, elle propose des stages organisés par un éducateur sportif qualifié pendant les petites vacances scolaires sur l'année 2019/2020 pour des enfants entre 8 et 14 ans.

Afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants au sein de ces stages, la Commune de Saint Lys a fait appel au concours de la Communauté du Muretain Agglo pour la mise en place d'un partenariat durant lequel elle interviendra, à titre gracieux, à hauteur de :

- 22 heures du 21 au 25 octobre 2019 ;
- 22 heures du 10 au 14 février 2020 ;
- 22 heures du 06 au 10 avril 2020 ;
- 8 heures du 06/07 au 28/08 2020.

La Communauté du Muretain Agglo ayant accepté ce partenariat, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Catherine LOUIT : je n'étais pas là au dernier Conseil Municipal, et au Conseil Municipal précédent : Monsieur ANDRAU vous m'aviez posé des questions par rapport à l'intervention de l'éducateur sportif avec la MJC et le Centre Social. Sur l'année scolaire 2018/2019, il a réalisé 15 heures avec le Centre Social et 9 heures avec la MJC lors des ateliers sportifs.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

32/38

19 x 89 - Politique de la Ville – Dérogation du travail du dimanche pour les commerces de détail et de bricolage pour 2020

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

Le 26 juin 2019, un accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute Garonne le dimanche pour 2020 a été signé entre différents organismes publics et organisations syndicales.

Les signataires ont convenu de dispositions relatives aux propositions de dates de dimanches choisis, qui sont aux nombres de **2** pour le secteur du bricolage et de **7** pour celui du commerce de détail dans la liste des 10 dimanches prédéfinis dans l'accord, et aux conditions de travail.

La Ville de Saint-Lys a sollicité les représentants de l'Association des commerçants et propose l'ouverture exceptionnelle de **2** dimanches pour le secteur du Bricolage et de **7** dimanches pour le secteur du commerce de détail comme suit :

Secteur du Bricolage : 2 dimanches

→ 5 avril 2020

→ 25 octobre 2020

Secteur du commerce de détail : 7 dimanches

→ Le 1^{er} dimanche suivant le début des soldes d'hiver

→ Le 1^{er} dimanche suivant le début des soldes d'été

→ 29 novembre (Black Friday)

→ 6 décembre

→ 13 décembre

→ 20 décembre

→ 27 décembre 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision du choix des **7** dimanches pour le secteur du commerce de détail et à **2** pour le secteur du bricolage, ainsi que le choix des dates précitées.

Monsieur Thierry ANDRAU : *comme tous les ans, quels sont les signataires de l'accord ?*

Monsieur le Maire : *vous avez eu la convention.*

Monsieur Patrice LARRIEU : *les signataires sont les suivants : CFDT Laurent JEUDI, CFE-CGC Damien POCHODZAY, CFTC Sébastien ABBONA, Conseil Départemental du Commerce Denis LAFON, MEDEF Pierre-Marie HANQUIEZ, l'Union Professionnelle Artisanale Lucien AMOROS, Chambre des Métiers Vincent AGUILERA, Association des Maires de la Haute-Garonne Jean-Louis PUISSEGUR, Mairie de Toulouse Jean-Luc MOUDENC, Fédération des Artisans, Commerçants et Professionnels de Toulouse Jean-Marc MARTINEZ, Chambre de Commerce et d'Industrie Philippe ROBARDEY, Toulouse Métropole Jean-Luc MOUDENC et l'Agglo du Muretain André MANDEMENT.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *donc Monsieur le Maire si j'ai demandé cette question, c'est parce que le public a aussi le droit de savoir qui est signataire de ces conventions. A titre personnel et vous le savez, car chaque année c'est la même chose, je voterai contre cette délibération, car j'estime que les vies familiales doivent être préservées, plutôt que de laisser faire n'importe quoi aux commerçants.*

Monsieur le Maire : *je sais que vous tenez cette ligne depuis le début Monsieur ANDRAU, donc je vous remercie de votre remarque.*

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 1

19 x 90 - Fonction Publique – Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS pour les sapeurs-pompiers volontaires

Une convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, employés municipaux, pendant leur temps de travail, a été mise en place depuis 2011. Il convient de la mettre à jour.

Le Code de la Sécurité Intérieure prévoit que les sapeurs-pompiers volontaires participent aux missions de sécurité civile de toute nature qui sont confiées sur l'ensemble du territoire aux services d'incendie et de secours

Cette convention précise les modalités de la disponibilité opérationnelle pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail et veille à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités de fonctionnement du service public.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

Monsieur Jacques TENE : sur le principe je trouve très pertinent de signer la convention, puisqu'elle se renouvelle tous les 5 ans. Par ailleurs, il faut qu'en Conseil Municipal on soit plus précis sur cette convention, car cela concerne pour l'instant trois agents et la question qui est posée dans les fiches individuelles est de savoir si oui ou non, on est d'accord sur la subrogation et si oui ou non on autorise pour les agents en terme de disponibilité opérationnelle, si elle est totale, si elle est retard ou si elle est exceptionnelle. Quel est le choix que l'on retient ici en Conseil Municipal concernant les postures de nos agents ?

Monsieur le Maire : en ce qui me concerne, pour avoir travailler avec les Services Techniques et le SDIS, vous savez qu'aujourd'hui il y a aussi des pompiers professionnels qui sont venus renforcer les effectifs, donc les volontaires sont un peu moins sollicités, mais par contre dans la ligne politique qui a été demandée, parce que j'estime que c'est aussi le rôle de la Collectivité que de participer à cette défense incendie du territoire, la mise à disposition des agents est totale dans la convention, de façon à ce que l'on puisse travailler de concert avec le SDIS ; ils ont également travaillé avec Monsieur NOWAK, Directeur des Services Techniques, pour qu'ils puissent effectivement s'organiser ; chacun travaille en bonne intelligence de façon à amener les bonnes réponses et la Commune participe également à amener les effectifs au Centre de Secours.

Monsieur Jacques TENE : donc en résumé Monsieur le Maire, on répond oui partout ou pas ?

Monsieur le Maire : oui tout à fait.

Monsieur Jacques TENE : ok merci.

(rapporteur : Monsieur Philippe JOUSSE)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 91 - Fonction Publique – Nomination - Création de poste d'agent de maîtrise

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent a obtenu l'examen professionnel et est inscrit sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

Considérant que l'agent exerce déjà des missions conformes au grade d'Agent de maîtrise, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création de ce poste à temps complet.

Monsieur Jacques TENE : en relation avec la délibération qui va suivre aussi puisque l'on a un tableau des effectifs, là on ouvre un nouveau poste si j'ai bien compris ?

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur Jacques TENE : et vous avez dit la dernière fois, qu'il y a 67 postes ouverts non pourvus et que peut-être on aura les informations d'ici décembre.

Monsieur le Maire : je vous propose d'y revenir dans la délibération suivante. Là on ouvre le poste pour un changement de grade de l'agent de maîtrise et ensuite on fera le point, si vous le voulez bien, dans la délibération suivante sur votre question.

Monsieur Thierry ANDRAU : juste savoir dans quel secteur d'activités cette personne se trouve ?

Monsieur le Maire : Services Techniques, espaces verts.

Monsieur Thierry ANDRAU : merci.

(rapporteur : Monsieur Philippe JOUSSE)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 92 - Fonction Publique – Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de faire une refonte complète du tableau des effectifs, basée sur les postes existants et les dernières délibérations de création de postes, le Conseil Municipal **ADOpte** le tableau des emplois suivants :

Monsieur le Maire : au vu du nombre de postes ouverts qui n'avaient pas été fermés depuis plusieurs années, les postes ont tous été fermés en même temps, sans passer devant le Comité Technique, tout simplement pour repartir sur une base saine et à partir d'aujourd'hui, vous aurez à chaque délibération le tableau des effectifs avant la délibération et après la délibération.

Monsieur Jacques TENE : vous dites qu'ils ont été fermés, quand ?

Monsieur le Maire : nous avons fait le point avec le Centre de Gestion : quand des situations sont tellement vérolées, que l'on ne sait plus à quoi correspond quoi. Donc ce soir on vous présente un tableau des effectifs qui correspond à l'état réel de la Collectivité. A ce jour, ce sont les postes ouverts qui correspondent au grade de l'ensemble des agents. Il y a donc trois postes à pouvoir, qui sont les deux dernières délibérations que nous avons passé au dernier Conseil Municipal et celle de ce soir. A partir de maintenant, nous sommes donc dans une situation complètement claire et complètement propre. A partir de là en CT, dès que les agents auront été nommés dans leur catégorie et auront donc pourvus les postes à temps complet, il y a aura donc trois nouveaux postes toujours à temps complet d'ouverts qui seront fermés en CT, parce que l'on sait que les agents auront pourvus leur poste et on remettra un tableau des effectifs à jour ; chaque fois qu'il y a aura une délibération qui concerne les effectifs de la Commune, nous présenterons ce tableau avec les

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

35/38

mises à jour et les mouvements qui seront faits. Tout ceci travaillé avec le Centre de Gestion, cette délibération est le point de départ d'une situation à aujourd'hui claire et nette de notre Collectivité.

Monsieur Jacques TENE : j'apprécie qu'il y ait le tableau des effectifs, je ne vais pas dire le contraire, je l'ai souvent répété...

Monsieur le Maire : je vous remercie.

Monsieur Jacques TENE : cependant, dans les comptes administratifs de la Commune, il y a toujours une annexe qui s'appelle annexe 4, « autres éléments d'informations état du personnel » et que peut-être ça serait pertinent de pouvoir utiliser cette annexe pour présenter de manière formatée et réglementaire le tableau des effectifs et en annexe après tous les mouvements qui sont à recruter. On a plus de précisions puisque sur les gens qui sont à temps non complets, il y a plus de détails, puisque l'on sait s'il est 0,36 ou 0,48 ou 0,76 et cela donne quand même une vision sur les effectifs. Quand on se penche quand même sur le tableau, on s'aperçoit que quand tout le monde sera recruté, on peut dire que l'on sera 74 salariés agents de la Collectivité, alors qu'en 2016, on était à 63,64. C'est juste pour vous dire qu'il y a peut-être soit un petit plus de personnels, soit il y a quelque chose qui s'est passé et que j'ai manqué peut-être dans les postes ouverts/fermés.

Monsieur le Maire : je ne suis pas d'accord avec les chiffres que vous annoncez, je ne sais pas pourquoi ce chiffre 74...

Monsieur Jacques TENE : je pense que je sais compter, $71 + 3$ je crois que cela fait 74.

Monsieur le Maire : alors Monsieur TENE je crois que vous n'avez pas compris ce que j'ai expliqué ou alors vous ne m'avez pas écouté, je répète. Aujourd'hui nous avons trois postes ouverts à temps complet pour des agents qui sont sur des postes, qui sont dans les 71 et donc nous avons les trois postes ouverts en attendant leur nomination dans leur grade supérieur. Une fois qu'ils seront nommés dans leur grade supérieur, par exemple, il y a un poste de Chef de service de Police principal de 1^{ème} classe, quand il aura été nommé à la prochaine délibération nous aurons dans le tableau des effectifs un poste à temps complet de Chef de service de Police principal 1^{ère} classe de disponible et de 2^{ème} classe pourvu ; à partir de là nous les fermerons en CT. Nous aurons un tableau propre et nous sommes bien aujourd'hui Monsieur TENE à 71 agents dans la Collectivité.

Monsieur Jacques TENE : je reprends excusez-moi Monsieur le Maire mais alors vous intitulez la rubrique qui est grisée « nombre de postes pourvus » ...

Monsieur le Maire : oui...

Monsieur Jacques TENE : là il y en a 71 et après nombre de postes disponibles. Cela veut dire que potentiellement ce sont les postes en plus. Non mais tel que c'est présenté ça crée de l'ambiguïté.

Monsieur le Maire : vous ne m'écoutez pas : c'est réglementaire Monsieur TENE je suis désolé.

Monsieur Jacques TENE : je vous invite à reprendre quand même l'annexe 4 du budget du compte administratif, ça sera quand même plus simple pour la présentation et on aura en plus des éléments sur le temps non complet des agents.

Monsieur Denis PERY : juste une précision Monsieur TENE, comme vous le savez lors de la présentation du budget, et lors de la présentation du ROB, vous faites allusion aux ETP 2016, or on n'est pas en périmètre constant puisqu'entre temps nous avons les effectifs du Centre Social qui sont revenus rejoindre les effectifs de la Mairie et nous avons créé un service ADS, donc qui viennent du coup augmenter les équivalents temps pleins et les personnes physiques de 2016.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous nous confirmez que nous sommes passés de 63 personnels à 71 ?

Monsieur le Maire : non je n'ai pas confirmé ça ; ce sont des chiffres que Monsieur TENE a annoncés mais encore une fois avec des choses complètement vérolées, puisque cela a été travaillé avec le Centre de Gestion. Aujourd'hui donc nous repartons sur une situation claire et bien entendu que la

consigne est demandée aux services d'avoir un suivi absolument rigoureux sur ses mouvements et de personnels.

Monsieur Jacques TENE : je ne peux pas vous laisser dire que les informations que je donne sont vérolées, puisque je prends le compte administratif 2016 qui précise 63,64 emplois budgétaires. Ça été validé ça été voté.

Monsieur le Maire : Monsieur TENE, vous savez quand on a des choses qui ne sont pas propres elles ne restent pas propres jusqu'au bout ; aujourd'hui nous repartons sur une base saine et comme l'a dit Monsieur PERY avec l'augmentation du périmètre entre l'ADS et le Centre Social qui ont rejoint la Collectivité, nous sommes sur des chiffres tout à fait cohérents.

Monsieur Jacques TENE : je ne peux pas vous dire ou que c'est vérolé et que peut-être ce n'est pas clair ! C'est quand même voté, c'est écrit, c'est vérifié, c'est contrôlé, donc je ne peux pas accepter que vous teniez de tels propos sur des documents officiels, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : et bien écoutez 63 postes, 5 postes ADS + 3 postes au Centre Social, ça fait 71 et donc nous pouvons dire que nous sommes quasiment à périmètre constant, mais il faudrait retravailler. On peut affirmer qu'aujourd'hui nous avons 71 agents dans la Commune et à partir de là, les effectifs passeront dans les instances nécessaires et réglementaires de façon à pouvoir présenter à chaque Conseil Municipal le tableau des effectifs, et ainsi cesser de revenir sur des débats stériles.

Monsieur Jacques TENE : vous parlez de débat stérile, mais un débat n'est jamais stérile si on écoute les autres.

Monsieur le Maire : je ne peux que vous rejoindre. Quand on écoute les autres, c'est exact.

(rapporteur : Monsieur Philippe JOUSSE)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 93 - Fonction Publique – Régime indemnitaire – Prise en charge des frais d'actes médicaux engagés par les agents communaux dans le cadre de la prorogation des permis de conduire poids-lourds

Le renouvellement du permis de conduire de certains véhicules poids-lourds nécessite, pour une partie du personnel des services techniques, une visite médicale régulière d'aptitude.

Etant donné l'intérêt général que représente ce renouvellement pour le bon fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire que la Collectivité prenne en charge ces frais d'actes médicaux.

Le renouvellement des permis est indispensable pour l'avenir.

Par ailleurs, les permis entrent dans le champ de la formation continue des agents.

Le tarif de la visite médicale est fixé à **36 € en 2019**. A cette visite, s'ajoutent des frais d'analyses médicales et la prise en charge du dossier dématérialisé.

Les visites médicales doivent être effectuées tous les 5 ans.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de prendre en charge les frais médicaux liés à la visite d'aptitude au permis de conduire poids lourds pour les besoins de la Collectivité dès lors que l'agent y a été préalablement autorisé et sous réserve de présentation du certificat médical d'aptitude et des notes d'honoraires de ces actes médicaux. Ce remboursement concerne les visites médicales ainsi que les analyses médicales prescrites dans le cadre du renouvellement des permis poids lourds et la prise en charge du dossier dématérialisé.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

37/38

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Philippe JOUSSE)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

**Secrétaire de séance
Carole GAUDEZ**

